

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 212
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE



PROGRAMME 212

Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » rassemble les fonctions de soutien mutualisé : finances, ressources humaines, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information, d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations. Il regroupe en particulier l'ensemble des crédits de personnel (T2) du ministère dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences. Le programme 212 porte également plusieurs politiques transverses au ministère : logement familial, politique immobilière et d'aménagement du territoire, politique environnementale et politique culturelle.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique des ressources humaines a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère, tant en effectifs qu'en compétences, pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2023 de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 marque la poursuite d'une politique de défense à hauteur d'homme, les hommes et les femmes qui composent le ministère étant au cœur des missions portées par le ministère. Il s'agit notamment de la poursuite des mesures d'accompagnement et d'amélioration des conditions de vie et d'environnement social des militaires et de leurs familles, qui constituent des leviers essentiels d'attractivité et de fidélisation. Les actions engagées le seront en collaboration avec les collectivités territoriales qui accueillent les emprises militaires afin de favoriser l'accueil des familles dans leur bassin de vie.

L'année 2023 est aussi celle de la poursuite de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). En 2022, trois indemnités ont été créées : l'indemnité de sujétions d'absence opérationnelle, la prime de performance et la prime de commandement et de responsabilité. En 2023, quatre indemnités devraient être mises en œuvre, dont deux sur le volet « militaire » (l'indemnité de garnison et l'indemnité d'état militaire) et deux sur le volet des capacités (la prime de compétences spécifiques des militaires et la prime de parcours professionnels des militaires). Cette nouvelle et dernière étape de la NPRM marque l'aboutissement de la refonte complète du système indemnitaire des militaires, mieux adapté aux besoins des armées, directions et services.

L'année 2023 verra aussi le plein effet des mesures annoncées lors de la conférence salariale de juin 2022 et qui sont entrées en vigueur dans le courant du second semestre 2022 : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au bénéfice de l'ensemble des personnels militaires et civils, et la refonte des grilles indiciaires au profit des agents de catégorie B et assimilés en début de carrière.

Le PLF 2023 s'inscrit dans la trajectoire d'effectifs prévue par la LPM 2019-2025 (+6 000 ETPE au total) avec la création de 1 500 ETPE. Ces nouveaux emplois permettront notamment de renforcer les domaines de la cyberdéfense, du renseignement et du soutien aux exportations.

En termes de politiques d'accompagnement RH, l'année 2023 sera marquée par la poursuite des efforts au profit des objectifs suivants :

- la politique petite enfance, avec le développement de la capacité d'accueil des jeunes enfants en crèche. De nouvelles structures multi-accueil seront gérées par l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) pour une prise en charge régulière d'enfants de moins de trois ans ;
- l'accroissement des opérations de maintenance du fait de l'extension du parc des établissements sociaux et de vacances propriétés de l'État et non « embasés » ;

- l'action sociale au profit des ressortissants du ministère via la revalorisation et l'extension de sa participation aux frais de restauration ;
- la politique d'accueil d'apprentis avec un objectif sans précédent de recrutements d'apprentis pour le cycle 2023-2024 ;
- l'aide à la reconversion professionnelle, afin de permettre à un nombre croissant de ressortissants (militaires, militaires blessés, civils de la défense, conjoints des personnels militaires et civils) de bénéficier des différents dispositifs facilitant la préparation d'une nouvelle carrière.

Les systèmes d'information, d'administration et de gestion : outils majeurs de la transformation numérique du ministère

Le Secrétariat général pour l'administration définit la politique des systèmes d'information (SI) d'administration et de gestion et concourt à la modernisation de ces métiers transverses en veillant systématiquement à rationaliser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère.

Le budget 2023 soutient la poursuite de projets ministériels structurants parmi lesquels :

- le déploiement du SI ROC qui vise à simplifier et moderniser la gestion des réservistes depuis leur recrutement jusqu'à leur emploi au sein des unités ;
- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la légion étrangère et du service de santé des armées permettant la fidélisation des recrues et la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- la phase de préparation du SIRH ministériel, projet de transformation d'ensemble impliquant des travaux sur la convergence fonctionnelle et sa faisabilité technique ;
- le lancement du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration-loisirs du service du commissariat des armées ;
- l'achèvement des développements complémentaires sur SOURCE_SOLDE liés à la mise en œuvre de la NPRM et à la gestion des impacts sur les primes et indemnités historiques.

L'année 2023 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère.

Face aux enjeux, une politique achat responsable

La politique des achats vise à répondre aux besoins des armées pour l'acquisition des biens, travaux et prestations au cœur de leurs activités, en contribuant de manière déterminante à l'efficacité opérationnelle et au maintien de la capacité de résilience du personnel et des unités de l'ensemble des forces.

Dans le contexte marqué par les crises sanitaires et l'instabilité géopolitique, la fonction achat du ministère engage une révision des stratégies d'achat portant sur les segments stratégiques afin de consolider ou renforcer les dispositions permettant d'assurer la sécurité de ses approvisionnements. A ce titre, le recours aux petites et moyennes entreprises, comme la prise en compte des enjeux en matière de transition écologique et, plus généralement, la mise en œuvre des politiques publiques, constituent des leviers d'action dont l'utilisation est fortement encouragée.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

La politique d'aide au logement est une contrepartie aux obligations de disponibilité et de mobilité fixées dans le statut général des militaires. Elle consiste à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements à des conditions avantageuses. Le ministère dispose pour cela d'un parc utile d'environ 36 000 logements situés en métropole, en outre-mer et à l'étranger.

L'année 2023 verra le démarrage effectif du contrat « Ambition Logement », signé début 2022, qui confie à un concessionnaire la rénovation, l'entretien courant et la gestion locative du parc métropolitain de logements domaniaux. Le contrat prévoit également la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 3 000 logements neufs dès les premières années de mise en œuvre du contrat. Si elle s'adresse aux ressortissants du ministère, cette

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation stratégique

politique contribue également aux politiques nationales en limitant, en zone tendue, la concurrence avec les publics prioritaires du parc social par le développement d'une offre propre.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

La politique immobilière consiste à mettre à disposition des armées des infrastructures adaptées à l'exercice de leurs missions. Le programme 212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier tertiaire et résidentiel du ministère dont la qualité détermine les conditions de vie et de travail du personnel.

Ainsi, le budget 2023 poursuit l'effort de modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration, de rénovation des lycées et des écoles militaires et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. Par ces investissements, la politique immobilière contribue au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux, et participe à la relance en irriguant les tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de préservation de la biodiversité, de transition énergétique et, plus globalement, de lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, le ministère des armées vient de se doter d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision stratégique et prospective un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le programme 212 : une stratégie ministérielle de performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, une stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité et une stratégie ministérielle de gestion des déchets (hors démantèlement des équipements militaires).

Le budget 2023 permet en particulier la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier à usage tertiaire et résidentiel et du développement des énergies renouvelables. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Il investit également dans la préservation des ressources en eau en finançant, dans le cadre d'un plan « eau », la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu au service de la résilience de la nation et de la culture des forces morales

La politique culturelle a pour objectif de conserver et de valoriser l'important patrimoine culturel (bâtiments historiques, ouvrages militaires, musées, archives et bibliothèques) du ministère des Armées, deuxième acteur culturel de l'État. Soutenir les musées d'histoire militaire de statut établissement public et le service historique de la défense (SHD), promouvoir le patrimoine culturel militaire à travers, notamment, l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, intensifier la recherche historique constituent des leviers en vue de cultiver la résilience de la Nation, accroître le rayonnement et la promotion du lien armées-Nation et favoriser le recrutement.

La politique culturelle s'articule autour de quatre axes principaux, dont le développement se poursuit en 2023 :

- préparer les musées de demain ;
- moderniser et faire entrer la fonction « archives » dans l'ère du numérique ;
- conserver et valoriser le patrimoine ;
- poursuivre la structuration et la modernisation du cadre d'actions de la fonction « culture ».

Sont ainsi programmés d'importants projets de rénovation du Palais de Chaillot pour le Musée national de la marine et des infrastructures pour le Musée de l'air et de l'espace. Pour le Musée de l'armée, l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur le site des Invalides, l'élargissement de l'offre muséographique et l'aménagement de trois nouveaux parcours (actualité des engagements militaires français, histoire de la colonisation, après 1945 et Guerre Froide) sont prévus.

La modernisation du SHD, consistant à déployer d'ambitieuses solutions d'archivage numérique facilitant la consultation des archives et l'engageant sur la voie d'une réduction du volume des archives papier, sera également poursuivie. Le développement de la recherche sera aussi intensifié dans le cadre de la mise en œuvre du rapport sur la fonction Histoire et la montée en puissance des dispositifs de soutien, notamment la création de nouveaux contrats doctoraux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficacité immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » évolue au PAP 2023.

Les indicateurs transversaux « Efficience de la gestion des ressources humaines » et « Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 » ont été supprimés en raison de leur faible portée comparative avec les autres ministères.

Désormais, le programme 212 se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF

1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent d'appréhender l'ambition et la complexité de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR

1.1 – Taux de reclassement du personnel militaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	57	57,5	63	64	64	64
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	59	49,3	58	55	56	57

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de « Défense Mobilité ». Il évalue la capacité de « Défense Mobilité » à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous indicateur vise à détailler le niveau de captation de Défense mobilité sur l'ensemble des départs de militaires dit « utiles » c'est-à-dire hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par Défense Mobilité y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Centre Expert de Traitement de l'Indemnisation du Chômage de Défense Mobilité et de l'infocentre lié au système d'information (SI) propre à la reconversion (ARIANE). Depuis avril 2022, cette dernière application est remplacée par pég@se et Data Lab Reconversion qui sont en cours de déploiement.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile ».

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant accédé à l'emploi dans les six mois suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par Défense mobilité / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le niveau des départs utiles 2021 a augmenté de 2 % par rapport à 2020, quelles que soient les catégories de population (OFF, SOFF, MDR). Dans ce contexte, les cibles des deux sous-indicateurs fixées au PAP 2022 demeurent ambitieuses.

Ainsi, pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense mobilité, la cible est maintenue à 63 % pour 2023 et une augmentation de ce taux est envisagée à compter de 2024. Pour atteindre ces objectifs, les principaux leviers d'action, d'ores et déjà mis en place, reposent sur :

- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certifications professionnelles, etc.) et aux priorités RH des armées ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

- le déploiement, national, du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense mobilité en fonction de leur profil ;
- la simplification des procédures et l'exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats.

Par ailleurs, compte tenu notamment des résultats de 2021, Défense mobilité prévoit que 55 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2023. La situation plus favorable du marché national de l'emploi ainsi que les mesures mises en place par Défense mobilité pour proposer une offre de formations sur des métiers porteurs, faciliter les interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se », et renforcer les débouchés vers les fonctions publiques territoriale et hospitalière devraient permettre d'atteindre cette cible pour 2023 et d'améliorer ce taux pour 2024 et 2025.

INDICATEUR

1.2 – Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	93	82	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	99	95	99	99	99	99
Armée de Terre – Militaires du rang	%	97	99	99	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	97	98	98	97	97	97
Marine – Officiers	%	97	91	93	92	95	95
Marine – Sous-officiers	%	90	89	96	85	85	85
Marine – Militaires du rang	%	89	90	94	85	85	85
Marine – Total	%	89	90	94	85	85	85
Armée de l'air - Officiers	%	96	96	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	87	89	89	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	88	91	88	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	89	90	89	89	89	89

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrats.

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

La stratégie de l'armée de terre, pour ce qui concerne la catégorie des officiers, consiste à garder dans ses rangs la majorité des officiers expérimentés et aguerris présentant un potentiel nécessaire à l'institution, dans l'optique de

remonter les taux d'encadrement. Ainsi, la cible fixée en 2022 à hauteur de 95 % est reconduite pour les trois années suivantes.

S'agissant des sous-officiers, l'effet positif de la prime de lien au service (PLS) en fin de primo-contrat est avéré, et l'armée de terre mise sur le parcours sous-officier rénové (cohérence et valorisation) pour maintenir, voire renforcer la fidélisation à ce stade. La prudence reste tout de même de mise compte tenu des fluctuations constantes du contexte économique, qui impactent directement et sans préavis la fidélisation des sous-officiers. Les objectifs cible 2023-2025 sont maintenus à hauteur de 99 %.

Pour les militaires du rang, l'objectif de renouvellement de contrat pour cette catégorie de personnel est atteint, en grande partie grâce à la PLS. Cependant, les cibles de 2023 à 2025 sont revues à la baisse pour s'établir à hauteur de 97 % dans le cadre d'un rééquilibrage entre catégories d'emplois.

Marine nationale :

Pour le personnel officier, deux populations d'officiers sous contrat (OSC) sont à distinguer :

- les officiers « état-major » (OSC/EM) pour lesquels des contrats de quatre ans sont accordés. Il s'agit de jeunes diplômés directement employables pour une première expérience professionnelle et pour lesquels la fidélisation est plus difficile à obtenir. En effet, ces contrats courts permettent à certains de ces jeunes officiers de valoriser une première expérience auprès d'employeurs civils ;
- les officiers de marine et officiers spécialisés de la marine (OM/OSC, OSM/OSC) pour lesquels des contrats initiaux de huit ans sont proposés. Pour cette population, l'investissement en formation ainsi que l'expérience développée au cours du premier contrat sont autant d'atouts qui viennent garantir l'adhésion au dispositif de fidélisation.

Ainsi, le renouvellement de lien des primo-contractants OSC « long » est historiquement proche de 100 %. La filière OSC/EM « court » permet d'effectuer des ajustements pour atteindre la cible des flux entrants (recrutement) ou sortants (non renouvellement). Par conséquent, le taux d'acceptation de renouvellement de contrat d'OSC pour les primo-contractants demeure élevé.

Pour 2023, 2024 et 2025, les cibles prennent en compte à la fois les plans de recrutement à la forte hausse et la tendance à la baisse des acceptations d'intention de renouvellement de contrat (IRC) observée sur le début de l'année 2022.

Armée de l'air et de l'espace :

La forte concurrence du milieu civil liée à la reprise économique du secteur aérien est peu propice à un renouvellement optimal des premiers contrats. Néanmoins, l'armée de l'air et de l'espace maintient pour 2023 des cibles globalement stables par rapport à celles de 2022, qui s'inscrivent dans la trajectoire des résultats de 2020 et 2021.

Pour les officiers, la cible 2023 est identique à la cible 2022 et s'établit à 96 %. Pour les sous-officiers, la cible 2023 baisse de 1 point par rapport à la cible 2022 et s'élève à 88 %. Pour les militaires du rang, la cible 2023 est revue à la hausse par rapport à 2022 (+2 points) et correspond à 90 %. Ces cibles 2023 sont reconduites pour 2024 et 2025.

OBJECTIF

2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur permet également d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études d'avant-projet servant de base à ces engagements.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR transversal *

2.1 – Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	45	20	30	30	25	20
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	20	12	15	15	15	15

Précisions méthodologiques

Le périmètre retenu est constitué des opérations d'infrastructure individualisées dont le coût initial est supérieur à 5 M€ (coût mentionné dans le programme ou dans l'avant-projet (AVP) selon les cas), et qui ont été livrées dans l'année considérée. Chaque opération livrée compte pour un projet. Seules les opérations en dépassement sont prises en compte.

Source des données : tableaux de restitution semi-déclaratifs, réalisés sur la base d'extraction de données de l'application métier COSI du Service d'infrastructure de la défense.

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (Bai - Bpi) / \sum Bpi$

Bpi = budget prévu initialement de l'opération

Bai = budget final de l'opération

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (Dai - Dpi) / \sum Dpi$

Dpi = durée prévue initialement de l'opération

Dai = durée finale de l'opération

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les estimations de délais et de coûts des opérations d'infrastructures sont soumises à plusieurs facteurs :

- une conjoncture économique nettement inflationniste ;
- un environnement normatif en évolution permanente ;
- des évolutions des besoins exprimées en cours de projet par les bénéficiaires ;
- une instabilité de la programmation.

La cible concernant le taux d'écart calendaire reste mesurée au regard de la persistance, voire de l'augmentation, des difficultés d'approvisionnement des prestataires mais aussi de l'instabilité prévisible de la programmation pour faire face à la crise en Ukraine.

La cible en écart budgétaire est en amélioration grâce aux mesures mises en place relatives à la validation par le SID des coûts inscrits en programmation et l'instauration d'une couverture du risque à un niveau plus réaliste.

Les pistes d'amélioration pour ces deux indicateurs résident dans la capacité des armées à donner une profondeur pluriannuelle au plan de commande (permettant) ainsi au SID de stabiliser son plan de charge, et dans la poursuite du processus de standardisation des infrastructures, en vue de dégager une dynamique d'industrialisation de l'activité du SID.

OBJECTIF**3 – Rationaliser le développement des projets informatiques**

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par la maîtrise des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	14,4	13,4	10,5	10,5	10,5	10,5
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	25,6	23,2	0,8	0,8	0,8	0,8

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC). Pour le ministère, quatre projets sont concernés : ALPHA (SI de l'achat public), SOURCE SOLDE (système de calcul de la solde des militaires), ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), SOURCE WEB (interface de saisie RH). Seuls les coûts en dépassement sont pris en compte.

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (B_{ai} - B_{pi}) / \sum B_{pi}$

B_{pi} = budget prévu initialement de l'opération

B_{ai} = budget final de l'opération

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (D_{ai} - D_{pi}) / \sum D_{pi}$

D_{pi} = durée prévue initialement de l'opération

D_{ai} = durée finale de l'opération

Source des données : Délégation des systèmes d'information, d'administration et de gestion du ministère des Armées (DéSIAG)

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Pour la prévision 2022 et la cible 2023, le périmètre de l'actualisation de l'indicateur évolue suite à la sortie du projet SOURCE SOLDE incrément 1 de la liste des projets. Ce dernier occupait une place importante dans les deux taux d'écart de l'indicateur 3.1. Son retrait replace par conséquent les taux à leur niveau nominal.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR transversal ***4.1 – Efficience immobilière du site de Balard**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,56	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise du partenariat public-privé (PPP) Balard. Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Source des données : contrat du PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction de Balard (SDBA).

Mode de calcul :

- « Ratio SUN / poste de travail » : la surface utile nette (SUN) et le nombre de postes de travail sont définis dans le PPP Balard ;
- « Ratio entretien courant / surface utile brute » (SUB) et « Ratio entretien lourd / SUB » : les coûts et la SUB sont définis dans le contrat du PPP Balard.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les opérations de densification des espaces sur le site de Balard conduisent actuellement à un ratio SUN par poste de travail de 12,5 m² en moyenne. Bien que le ratio ait progressé à la hausse, la configuration de certains bâtiments anciens ne permet pas d'atteindre la norme fixée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), soit 12 m² par poste, malgré leur récente rénovation. Par conséquent, le ratio de 12,5 m² constitue un palier difficile à faire évoluer à l'avenir.

Comme le contrat de partenariat public-privé gère la totalité de l'emprise, les dépenses d'entretien courant et d'entretien lourd sont incluses. Elles sont réalisées par le prestataire de services OPALE. Il n'est cependant pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant.

INDICATEUR transversal ***4.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	122,9	120	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

De meilleures conditions tarifaires et/ou des volumes réduits permettent aux gestionnaires d'acheter davantage de produits ou simplement de reporter les moyens dégagés au bénéfice d'autres postes de dépenses.

Il convient de noter que les mesures strictement quantitatives (prix, quantités achetées) ne rendent pas compte des effets qualitatifs qui accompagnent l'organisation des achats. Ces effets peuvent être aussi bien positifs (amélioration de l'ergonomie grâce au nouveau mobilier) que négatifs (une imprimante en réseau distante implique des déplacements plus longs et une perte potentielle de productivité).

Les cibles sont déterminées par la direction des achats de l'État (DAE).

Source des données : logiciel interministériel « Impact » (suivi par le DAE).

Mode de calcul : la méthode interministérielle de calcul des gains d'achat (validée par le comité des achats en juillet 2009) est fondée sur la comparaison entre :

- les prix ou situations « de référence » éventuellement révisés selon les termes du marché, ou prenant en compte l'évolution du marché économique si celle-ci est supérieure à 4 % en valeur absolue ;
- les prix « nouveaux ».

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel. Est ainsi calculé un « gain achat base 12 mois », comptabilisé une seule fois l'année de réalisation (= sécurisation) du projet achat.

Le mode de calcul est adapté et justifié pour les rares cas où il n'y a pas de référence historique.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La direction des achats de l'État (DAE) définit les grands axes de la politique achats, qui s'appuie sur différents leviers qu'il convient de mettre en œuvre : standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, allotissement, recours à l'innovation, etc.

Préalablement à cette politique de l'État, le ministère des Armées avait lui-même pris le soin de définir des leviers similaires, qui ont évolué en fonction des contextes et des orientations politiques. Il a également défini plus de 90 stratégies d'achats adaptées aux différents segments d'achats. Après plusieurs années de mise en œuvre, ces stratégies ont déjà produit une part très importante des effets attendus, ce qui limite le potentiel de gains ultérieurs. Depuis plusieurs années, le Ministère avait ainsi programmé puis réalisé pas moins de 120 M€ de gains achats.

Toutefois, depuis 2020, un contexte marqué par l'instabilité avait conduit le ministère à abaisser ses objectifs à 100 M€. En effet, la pandémie liée au COVID, puis, plus récemment, la crise en Ukraine incitaient à modérer les ambitions de gains à un moment où la situation économique était devenue difficile et peu prévisible. D'autant plus que les tendances inflationnistes apparues en 2021, qui se sont amplifiées en 2022, touchaient particulièrement les secteurs au sein desquels le Ministère avait pu dégager d'importantes économies.

Pour autant, le ministère a pu réaliser en 2020 et 2021 des économies d'achat supérieures à ses prévisions. Ce bon résultat est en partie lié à l'augmentation de la base de calcul, mais est surtout dû au fait que les marchés de défense ou de sécurité contribuent de plus en plus à la performance achats. Bien que ces marchés progressent modérément en nombre, les gains associés progressent de manière plus dynamique.

Par ailleurs, l'année 2022 est marquée par un changement de méthode de comptabilisation des gains achats, en accord avec la doctrine de la DAE. Cette modification de la méthode touche les projets au stade de la programmation, ainsi que les marchés lors de leur notification.

Dans ce contexte, le ministère des Armées estime réaliste de réviser l'objectif d'économies d'achats 2023 à un montant ambitieux mais accessible de 100 M€.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0	134 381 000	3 311 574 373	7 324 000	0	3 453 279 373	17 764 667
	0	103 791 937	602 231 204	6 417 000	0	712 440 141	16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	119 245 916	49 342 875	0	0	168 588 791	0
	0	119 221 303	42 222 595	0	0	161 443 898	0
06 – Politiques des ressources humaines	0	146 200 878	200 000	63 500	0	146 464 378	1 450 000
	0	175 561 588	0	33 000	0	175 594 588	3 650 000
06.03 – Reconversion	0	31 394 080	200 000	63 500	0	31 657 580	0
	0	34 947 000	0	33 000	0	34 980 000	0
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0	114 806 798	0	0	0	114 806 798	1 450 000
	0	140 614 588	0	0	0	140 614 588	3 650 000
08 – Politique culturelle et éducative	0	32 341 071	0	578 635	24 825 613	57 745 319	150 000
	0	36 753 001	20 048 948	633 511	0	57 435 460	150 000
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	27 259 821	0	578 635	24 825 613	52 664 069	0
	0	31 506 919	20 048 948	633 511	0	52 189 378	0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 081 250	0	0	0	5 081 250	150 000
	0	5 246 082	0	0	0	5 246 082	150 000
10 – Restructurations	0	588 444	37 193 000	6 412 481	0	44 193 925	0
	0	446 000	4 719 000	10 665 162	0	15 830 162	0
11 – Pilotage, soutien et communication	0	335 984 531	26 994 298	100 000	3 349 815	366 428 644	975 000
	0	338 954 739	19 884 012	100 000	0	358 938 751	1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	630 624 069	0	0	0	0	630 624 069	0
	655 061 685	0	0	0	0	655 061 685	0
50.01 – Renseignement extérieur	498 635 038	0	0	0	0	498 635 038	0
	516 451 365	0	0	0	0	516 451 365	0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	131 989 031	0	0	0	0	131 989 031	0
	138 610 320	0	0	0	0	138 610 320	0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	25 246 328	0	0	0	0	25 246 328	0
	27 120 250	0	0	0	0	27 120 250	0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	25 246 328	0	0	0	0	25 246 328	0
	27 120 250	0	0	0	0	27 120 250	0
52 – Relations internationales	70 924 379	0	0	0	0	70 924 379	0
	73 869 496	0	0	0	0	73 869 496	0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 761 612	0	0	0	0	6 761 612	0
	6 521 183	0	0	0	0	6 521 183	0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	64 162 767	0	0	0	0	64 162 767	0
	67 348 313	0	0	0	0	67 348 313	0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le	2 110 459 810	0	0	0	0	2 110 459 810	0
	2 245 664 703	0	0	0	0	2 245 664 703	0

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
programme "Équipement des forces "							
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0	0 0	0 0	0 0	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0
54.01 – Commandement des armées	179 250 397 192 599 095	0 0	0 0	0 0	0 0	179 250 397 192 599 095	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	241 594 588 257 848 616	0 0	0 0	0 0	0 0	241 594 588 257 848 616	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	134 298 899 140 206 785	0 0	0 0	0 0	0 0	134 298 899 140 206 785	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	144 315 846 154 015 026	0 0	0 0	0 0	0 0	144 315 846 154 015 026	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	179 416 710 187 539 973	0 0	0 0	0 0	0 0	179 416 710 187 539 973	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	517 559 777 545 297 077	0 0	0 0	0 0	0 0	517 559 777 545 297 077	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 705 170 118 2 795 364 490	0 0	0 0	0 0	0 0	2 705 170 118 2 795 364 490	271 272 954 263 215 896
58.01 – Fonction pétrolière	135 978 814 141 976 652	0 0	0 0	0 0	0 0	135 978 814 141 976 652	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	73 482 301 97 706 703	0 0	0 0	0 0	0 0	73 482 301 97 706 703	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	91 795 228 96 718 079	0 0	0 0	0 0	0 0	91 795 228 96 718 079	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0	0 0	0 0	0 0	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0
58.06 – Fonction santé	914 785 831 950 755 933	0 0	0 0	0 0	0 0	914 785 831 950 755 933	271 272 954 263 215 896
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 350 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	350 000 000 350 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 250 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	250 000 000 250 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour	487 816 346 501 682 637	0 0	0 0	0 0	0 0	487 816 346 501 682 637	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 122 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
l'action "Politique immobilière"							
61 – Action sociale, chômage et pensions	298 821 452 293 130 356	0 0	0 0	0 0	0 0	298 821 452 293 130 356	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	156 042 618 162 022 178	0 0	0 0	0 0	0 0	156 042 618 162 022 178	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	133 802 356 121 237 363	0 0	0 0	0 0	0 0	133 802 356 121 237 363	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	8 976 478 9 870 815	0 0	0 0	0 0	0 0	8 976 478 9 870 815	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 989 647 40 942 394	0 0	0 0	0 0	0 0	40 989 647 40 942 394	0 0
63 – Restructurations - RH	52 544 445 52 044 355	0 0	0 0	0 0	0 0	52 544 445 52 044 355	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	27 140 099 29 025 884	0 0	0 0	0 0	0 0	27 140 099 29 025 884	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	25 404 346 23 018 471	0 0	0 0	0 0	0 0	25 404 346 23 018 471	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action "Pilotage, soutien "	391 743 719 392 896 700	0 0	0 0	0 0	0 0	391 743 719 392 896 700	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	276 573 827 277 224 939	0 0	0 0	0 0	0 0	276 573 827 277 224 939	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	65 974 016 66 601 268	0 0	0 0	0 0	0 0	65 974 016 66 601 268	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 195 876 49 070 493	0 0	0 0	0 0	0 0	49 195 876 49 070 493	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	120 341 117 118 791 578	0 0	0 0	0 0	0 0	120 341 117 118 791 578	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	41 981 256 43 495 523	0 0	0 0	0 0	0 0	41 981 256 43 495 523	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 502 829 15 773 228	0 0	0 0	0 0	0 0	15 502 829 15 773 228	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 395 045 1 398 223	0 0	0 0	0 0	0 0	1 395 045 1 398 223	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	25 083 382 26 324 072	0 0	0 0	0 0	0 0	25 083 382 26 324 072	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 554 678 88 905 288	0 0	0 0	0 0	0 0	85 554 678 88 905 288	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	31 310 161 33 226 164	0 0	0 0	0 0	0 0	31 310 161 33 226 164	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 826 723 22 308 730	0 0	0 0	0 0	0 0	21 826 723 22 308 730	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	8 002 589 7 910 463	0 0	0 0	0 0	0 0	8 002 589 7 910 463	0 0

Soutien de la politique de la défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 212

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023							
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	10 970 196 11 224 491	0 0	0 0	0 0	0 0	10 970 196 11 224 491	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 170 791 5 445 127	0 0	0 0	0 0	0 0	5 170 791 5 445 127	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	5 440 945 4 995 117	0 0	0 0	0 0	0 0	5 440 945 4 995 117	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	2 833 273 3 795 196	0 0	0 0	0 0	0 0	2 833 273 3 795 196	0 0
Totaux	21 222 499 951 22 416 354 127	768 741 840 774 728 568	3 425 304 546 689 105 759	14 478 616 17 848 673	28 175 428 0	25 459 200 381 23 898 037 127	292 652 621 285 635 896

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023							
04 – Politique immobilière	0 0	101 977 209 107 891 804	388 581 920 461 564 341	7 324 000 6 417 000	0 0	497 883 129 575 873 145	17 764 667 16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	106 805 116 111 746 012	53 468 715 38 923 135	0 0	0 0	160 273 831 150 669 147	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	147 426 877 159 012 602	200 000 0	63 500 33 000	0 0	147 690 377 159 045 602	1 450 000 3 650 000
06.03 – Reconversion	0 0	31 394 079 34 947 000	200 000 0	63 500 33 000	0 0	31 657 579 34 980 000	0 0
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0 0	116 032 798 124 065 602	0 0	0 0	0 0	116 032 798 124 065 602	1 450 000 3 650 000
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	32 062 595 36 753 001	0 30 695 132	477 958 633 511	20 994 767 0	53 535 320 68 081 644	150 000 150 000
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	27 181 345 31 506 919	0 30 695 132	477 958 633 511	20 994 767 0	48 654 070 62 835 562	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	4 881 250 5 246 082	0 0	0 0	0 0	4 881 250 5 246 082	150 000 150 000
10 – Restructurations	0 0	588 444 436 000	17 372 991 7 550 479	6 412 481 10 354 447	0 0	24 373 916 18 340 926	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	339 416 609 350 460 948	30 411 976 34 986 195	100 000 100 000	3 349 815 0	373 278 400 385 547 143	975 000 1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	630 624 069 655 061 685	0 0	0 0	0 0	0 0	630 624 069 655 061 685	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	498 635 038 516 451 365	0 0	0 0	0 0	0 0	498 635 038 516 451 365	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	131 989 031 138 610 320	0 0	0 0	0 0	0 0	131 989 031 138 610 320	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	25 246 328 27 120 250	0 0	0 0	0 0	0 0	25 246 328 27 120 250	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	25 246 328 27 120 250	0 0	0 0	0 0	0 0	25 246 328 27 120 250	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
52 – Relations internationales	70 924 379 73 869 496	0 0	0 0	0 0	0 0	70 924 379 73 869 496	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 761 612 6 521 183	0 0	0 0	0 0	0 0	6 761 612 6 521 183	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	64 162 767 67 348 313	0 0	0 0	0 0	0 0	64 162 767 67 348 313	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces"	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0	0 0	0 0	0 0	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0
54.01 – Commandement des armées	179 250 397 192 599 095	0 0	0 0	0 0	0 0	179 250 397 192 599 095	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	241 594 588 257 848 616	0 0	0 0	0 0	0 0	241 594 588 257 848 616	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées / SC Performance	134 298 899 140 206 785	0 0	0 0	0 0	0 0	134 298 899 140 206 785	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	144 315 846 154 015 026	0 0	0 0	0 0	0 0	144 315 846 154 015 026	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	179 416 710 187 539 973	0 0	0 0	0 0	0 0	179 416 710 187 539 973	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	517 559 777 545 297 077	0 0	0 0	0 0	0 0	517 559 777 545 297 077	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 705 170 118 2 795 364 490	0 0	0 0	0 0	0 0	2 705 170 118 2 795 364 490	271 272 954 263 215 896
58.01 – Fonction pétrolière	135 978 814 141 976 652	0 0	0 0	0 0	0 0	135 978 814 141 976 652	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	73 482 301 97 706 703	0 0	0 0	0 0	0 0	73 482 301 97 706 703	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	91 795 228 96 718 079	0 0	0 0	0 0	0 0	91 795 228 96 718 079	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0	0 0	0 0	0 0	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0
58.06 – Fonction santé	914 785 831 950 755 933	0 0	0 0	0 0	0 0	914 785 831 950 755 933	271 272 954 263 215 896
59 – Surcoûts liés aux opérations -	350 000 000	0	0	0	0	350 000 000	0

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000	0	0	0	0	350 000 000	0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 250 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	250 000 000 250 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	487 816 346 501 682 637	0 0	0 0	0 0	0 0	487 816 346 501 682 637	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions	298 821 452 293 130 356	0 0	0 0	0 0	0 0	298 821 452 293 130 356	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	156 042 618 162 022 178	0 0	0 0	0 0	0 0	156 042 618 162 022 178	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	133 802 356 121 237 363	0 0	0 0	0 0	0 0	133 802 356 121 237 363	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	8 976 478 9 870 815	0 0	0 0	0 0	0 0	8 976 478 9 870 815	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 989 647 40 942 394	0 0	0 0	0 0	0 0	40 989 647 40 942 394	0 0
63 – Restructurations - RH	52 544 445 52 044 355	0 0	0 0	0 0	0 0	52 544 445 52 044 355	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	27 140 099 29 025 884	0 0	0 0	0 0	0 0	27 140 099 29 025 884	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	25 404 346 23 018 471	0 0	0 0	0 0	0 0	25 404 346 23 018 471	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	391 743 719 392 896 700	0 0	0 0	0 0	0 0	391 743 719 392 896 700	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	276 573 827 277 224 939	0 0	0 0	0 0	0 0	276 573 827 277 224 939	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	65 974 016 66 601 268	0 0	0 0	0 0	0 0	65 974 016 66 601 268	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 195 876 49 070 493	0 0	0 0	0 0	0 0	49 195 876 49 070 493	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	120 341 117 118 791 578	0 0	0 0	0 0	0 0	120 341 117 118 791 578	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	41 981 256 43 495 523	0 0	0 0	0 0	0 0	41 981 256 43 495 523	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindéf	15 502 829 15 773 228	0 0	0 0	0 0	0 0	15 502 829 15 773 228	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 395 045 1 398 223	0 0	0 0	0 0	0 0	1 395 045 1 398 223	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	25 083 382 26 324 072	0 0	0 0	0 0	0 0	25 083 382 26 324 072	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 554 678 88 905 288	0 0	0 0	0 0	0 0	85 554 678 88 905 288	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre	31 310 161	0	0	0	0	31 310 161	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164	0	0	0	0	33 226 164	0
67.02 – Contrôle général des armées	21 826 723 22 308 730	0 0	0 0	0 0	0 0	21 826 723 22 308 730	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	8 002 589 7 910 463	0 0	0 0	0 0	0 0	8 002 589 7 910 463	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	10 970 196 11 224 491	0 0	0 0	0 0	0 0	10 970 196 11 224 491	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sûreté de l'Armement Nucléaire	5 170 791 5 445 127	0 0	0 0	0 0	0 0	5 170 791 5 445 127	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	5 440 945 4 995 117	0 0	0 0	0 0	0 0	5 440 945 4 995 117	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	2 833 273 3 795 196	0 0	0 0	0 0	0 0	2 833 273 3 795 196	0 0
Totaux	21 222 499 951 22 416 354 127	728 276 850 766 300 367	490 035 602 573 719 282	14 377 939 17 537 958	24 344 582 0	22 479 534 924 23 773 911 734	292 652 621 285 635 896

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
2 - Dépenses de personnel	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933
3 - Dépenses de fonctionnement	768 741 840 774 728 568 841 892 895 777 873 116	2 575 000 4 900 000 1 550 000 1 500 000	728 276 850 766 300 367 841 073 931 935 511 312	2 575 000 4 900 000 1 550 000 1 500 000
5 - Dépenses d'investissement	3 425 304 546 689 105 759 748 847 101 691 902 771	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000	490 035 602 573 719 282 629 674 177 700 375 189	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000
6 - Dépenses d'intervention	14 478 616 17 848 673 19 396 046 17 921 119		14 377 939 17 537 958 19 212 218 21 369 403	
7 - Dépenses d'opérations financières	28 175 428		24 344 582	
Totaux	25 459 200 381 23 898 037 127 24 540 950 213 24 574 134 831	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933	22 479 534 924 23 773 911 734 24 420 774 497 24 743 693 729	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
2 – Dépenses de personnel	21 222 499 951 22 416 354 127	272 312 954 264 135 896	21 222 499 951 22 416 354 127	272 312 954 264 135 896
21 – Rémunérations d'activité	10 811 629 847 11 409 061 990	272 312 954 264 135 896	10 811 629 847 11 409 061 990	272 312 954 264 135 896
22 – Cotisations et contributions sociales	10 110 538 114 10 663 261 396		10 110 538 114 10 663 261 396	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	300 331 990 344 030 741		300 331 990 344 030 741	
3 – Dépenses de fonctionnement	768 741 840 774 728 568	2 575 000 4 900 000	728 276 850 766 300 367	2 575 000 4 900 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	669 029 437 668 808 047	2 575 000 4 900 000	628 564 447 660 379 846	2 575 000 4 900 000
32 – Subventions pour charges de service public	99 712 403 105 920 521		99 712 403 105 920 521	
5 – Dépenses d'investissement	3 425 304 546 689 105 759	17 764 667 16 600 000	490 035 602 573 719 282	17 764 667 16 600 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 375 961 671 619 766 313	17 764 667 16 600 000	436 566 887 499 164 475	17 764 667 16 600 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	49 342 875 41 645 095		53 468 715 38 344 272	
53 – Subventions pour charges d'investissement	27 694 351		36 210 535	
6 – Dépenses d'intervention	14 478 616 17 848 673		14 377 939 17 537 958	
61 – Transferts aux ménages	206 000 220 000		195 150 220 000	
62 – Transferts aux entreprises	1 987 869 2 201 477		1 987 869 3 000 211	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	3 975 738 7 594 187		3 975 738 6 595 026	
64 – Transferts aux autres collectivités	8 309 009 7 833 009		8 219 182 7 722 721	
7 – Dépenses d'opérations financières	28 175 428		24 344 582	
72 – Dotations en fonds propres	28 175 428		24 344 582	
Totaux	25 459 200 381 23 898 037 127	292 652 621 285 635 896	22 479 534 924 23 773 911 734	292 652 621 285 635 896

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2023 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2023 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2023, le montant pris en compte dans le total 2023 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2022 ou 2021); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	3	3	3
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 240 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	3	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 66 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Total		5	6	5

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
090201	Crédit d'impôt pour les micro entreprises implantées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1647 C septies</i>	0	0	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale	Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
Total			

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
090201 Crédit d'impôt pour les micro entreprises implantées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1647 C septies</i>	0	0	0
Total			

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	712 440 141	712 440 141	0	575 873 145	575 873 145
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	161 443 898	161 443 898	0	150 669 147	150 669 147
06 – Politiques des ressources humaines	0	175 594 588	175 594 588	0	159 045 602	159 045 602
06.03 – Reconversion	0	34 980 000	34 980 000	0	34 980 000	34 980 000
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0	140 614 588	140 614 588	0	124 065 602	124 065 602
08 – Politique culturelle et éducative	0	57 435 460	57 435 460	0	68 081 644	68 081 644
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	52 189 378	52 189 378	0	62 835 562	62 835 562
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 246 082	5 246 082	0	5 246 082	5 246 082
10 – Restructurations	0	15 830 162	15 830 162	0	18 340 926	18 340 926
11 – Pilotage, soutien et communication	0	358 938 751	358 938 751	0	385 547 143	385 547 143
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	655 061 685	0	655 061 685	655 061 685	0	655 061 685
50.01 – Renseignement extérieur	516 451 365	0	516 451 365	516 451 365	0	516 451 365
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	138 610 320	0	138 610 320	138 610 320	0	138 610 320
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	27 120 250	0	27 120 250	27 120 250	0	27 120 250
51.01 – DGRIS / Administration centrale	27 120 250	0	27 120 250	27 120 250	0	27 120 250
52 – Relations internationales	73 869 496	0	73 869 496	73 869 496	0	73 869 496
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 521 183	0	6 521 183	6 521 183	0	6 521 183
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 348 313	0	67 348 313	67 348 313	0	67 348 313
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 245 664 703	0	2 245 664 703	2 245 664 703	0	2 245 664 703
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	2 245 664 703	0	2 245 664 703
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572	0	1 477 506 572	1 477 506 572	0	1 477 506 572
54.01 – Commandement des armées	192 599 095	0	192 599 095	192 599 095	0	192 599 095
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616	0	257 848 616	257 848 616	0	257 848 616
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0	0	0	0	0	0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC	140 206 785	0	140 206 785	140 206 785	0	140 206 785

Soutien de la politique de la défense

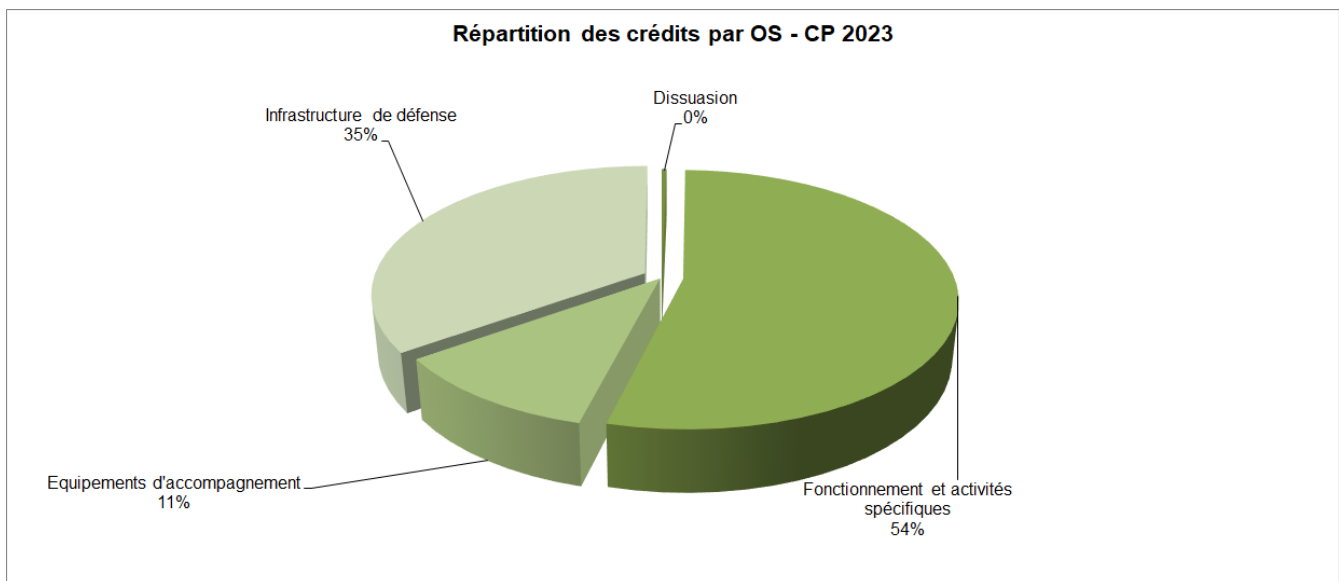
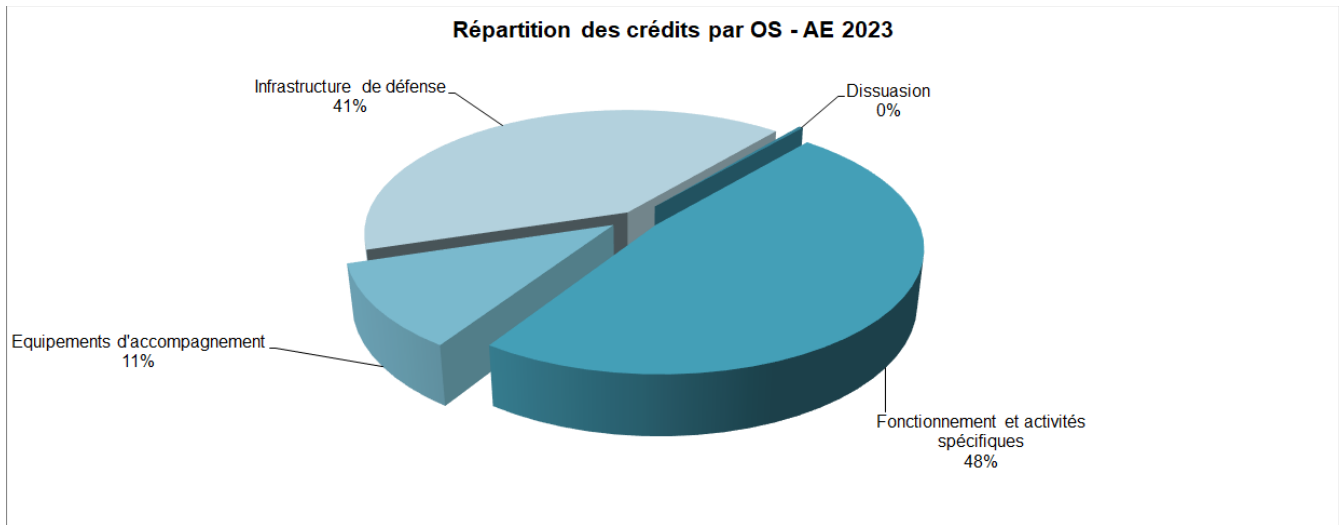
Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Performance						
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	154 015 026	0	154 015 026	154 015 026	0	154 015 026
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	187 539 973	0	187 539 973	187 539 973	0	187 539 973
54.07 – Systèmes d'information et de communication	545 297 077	0	545 297 077	545 297 077	0	545 297 077
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 805 231 022	0	7 805 231 022	7 805 231 022	0	7 805 231 022
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 805 231 022	0	7 805 231 022	7 805 231 022	0	7 805 231 022
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 733 984 398	0	2 733 984 398	2 733 984 398	0	2 733 984 398
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 733 984 398	0	2 733 984 398	2 733 984 398	0	2 733 984 398
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 720 662 680	0	2 720 662 680	2 720 662 680	0	2 720 662 680
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 720 662 680	0	2 720 662 680	2 720 662 680	0	2 720 662 680
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 795 364 490	0	2 795 364 490	2 795 364 490	0	2 795 364 490
58.01 – Fonction pétrolière	141 976 652	0	141 976 652	141 976 652	0	141 976 652
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs	97 706 703	0	97 706 703	97 706 703	0	97 706 703
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	96 718 079	0	96 718 079	96 718 079	0	96 718 079
58.05 – Service du commissariat des armées	1 508 207 123	0	1 508 207 123	1 508 207 123	0	1 508 207 123
58.06 – Fonction santé	950 755 933	0	950 755 933	950 755 933	0	950 755 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000	0	350 000 000	350 000 000	0	350 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000	0	250 000 000	250 000 000	0	250 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	501 682 637	0	501 682 637	501 682 637	0	501 682 637
61 – Action sociale, chômage et pensions	293 130 356	0	293 130 356	293 130 356	0	293 130 356
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178	0	162 022 178	162 022 178	0	162 022 178
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	121 237 363	0	121 237 363	121 237 363	0	121 237 363
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	9 870 815	0	9 870 815	9 870 815	0	9 870 815
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 942 394	0	40 942 394	40 942 394	0	40 942 394
63 – Restructurations - RH	52 044 355	0	52 044 355	52 044 355	0	52 044 355
63.01 – Restructurations Personnels civils	29 025 884	0	29 025 884	29 025 884	0	29 025 884
63.02 – Restructurations Personnels militaires	23 018 471	0	23 018 471	23 018 471	0	23 018 471

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	392 896 700	0	392 896 700	392 896 700	0	392 896 700
64.01 – Personnel du SGA employeur	277 224 939	0	277 224 939	277 224 939	0	277 224 939
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 601 268	0	66 601 268	66 601 268	0	66 601 268
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 070 493	0	49 070 493	49 070 493	0	49 070 493
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	118 791 578	0	118 791 578	118 791 578	0	118 791 578
66 – Rayonnement et contribution extérieure	43 495 523	0	43 495 523	43 495 523	0	43 495 523
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 773 228	0	15 773 228	15 773 228	0	15 773 228
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223	0	1 398 223	1 398 223	0	1 398 223
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	26 324 072	0	26 324 072	26 324 072	0	26 324 072
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	88 905 288	0	88 905 288	88 905 288	0	88 905 288
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164	0	33 226 164	33 226 164	0	33 226 164
67.02 – Contrôle général des armées	22 308 730	0	22 308 730	22 308 730	0	22 308 730
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 910 463	0	7 910 463	7 910 463	0	7 910 463
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 224 491	0	11 224 491	11 224 491	0	11 224 491
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 445 127	0	5 445 127	5 445 127	0	5 445 127
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	4 995 117	0	4 995 117	4 995 117	0	4 995 117
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 795 196	0	3 795 196	3 795 196	0	3 795 196
Total	22 416 354 127	1 481 683 000	23 898 037 127	22 416 354 127	1 357 557 607	23 773 911 734

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro



SYNTHESE - REPARTITION DES CRÉDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

TBF1t	Répartition des crédits par OS - AE 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Opérations stratégiques					
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	4 637 000
Fonctionnement et activités spécifiques	650 870 265	47 411 147	11 431 673	-	709 713 085
Equipements d'accompagnement	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898
Infrastructure de défense	-	599 472 017	6 417 000	-	605 889 017
Total	774 728 568	689 105 759	17 848 673	-	1 481 683 000

TBF1t	Répartition des crédits par OS - CP 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Opérations stratégiques					
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	4 637 000

Fonctionnement et activités spécifiques	649 917 355	67 963 085	11 120 958	-	729 001 398
Equipements d'accompagnement	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147
Infrastructure de défense	-	466 833 062	6 417 000	-	473 250 062
Total	766 300 367	573 719 282	17 537 958	-	1 357 557 607

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements		
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023
Dissuasion	-	4 600 000	4 637 000
Fonctionnement et activités spécifiques	1 097 309 218	698 164 331	714 613 085
Equipements d'accompagnement	124 980 010	168 161 069	161 942 315
Infrastructure de défense	820 000 990	3 393 928 471	620 234 859
Total	2 042 290 218	4 264 853 871	1 501 427 259

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Equipements d'accompagnement	1 298 171,00	-	1 298 171,00	498 417,00
Infrastructure de défense	2 874 904,05	300 000,00	3 174 904,05	300 000,00
Total	4 173 075,05	300 000,00	4 473 075,05	798 417,00

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	4 900 000	4 900 000
Infrastructure de défense	16 600 000	16 600 000
Total	21 500 000	21 500 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 690 063	+710 510	+2 400 573	+11 554	+11 554	+2 412 127	+2 412 127
Capacité de captation à distance	310 ►	+1 093 520	+552 377	+1 645 897			+1 645 897	+1 645 897
Capacité de captation à distance	152 ►	+367 452	+44 022	+411 474			+411 474	+411 474
Renforcement du SGGN chargé de la politique partenariale concernant les réserves	176 ►	+64 842	+29 645	+94 487			+94 487	+94 487
Transfert de la masse salariale vers le P212 HT2 - mise en œuvre de la NPRM	212 ►				+11 554	+11 554	+11 554	+11 554
Rétro-transfert service facturier SDPAMG / DGFIP - ACSI	156 ►	+164 249	+84 466	+248 715			+248 715	+248 715
Transferts sortants		-4 740 139	-3 226 095	-7 966 234	-15 700	-15 700	-7 981 934	-7 981 934
Transfert d'un emploi de catégorie A au SGAE	► 129	-64 842	-29 645	-94 487			-94 487	-94 487
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	► 178	-160 884	-20 667	-181 551			-181 551	-181 551
Adossement M-53 au SIAé	► 178	-2 853 438	-2 289 912	-5 143 350			-5 143 350	-5 143 350
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	► 178	-531 803	-385 041	-916 844			-916 844	-916 844
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	► 178	-588 911	-341 835	-930 746			-930 746	-930 746
Agence nationale des données voyage (ANDV)	► 176	-39 358	-31 585	-70 943	-2 500	-2 500	-73 443	-73 443
Agence nationale des données voyage (ANDV)	► 176	-266 723	-127 410	-394 133	-13 200	-13 200	-407 333	-407 333
Transfert de la masse salariale vers le P178 - mise en œuvre de la NPRM	► 178	-217 443		-217 443			-217 443	-217 443
Transfert de la masse salariale vers le P212 HT2 - mise en œuvre de la NPRM	► 212	-11 554		-11 554			-11 554	-11 554
Transfert de la masse salariale vers le P144 - mise en œuvre de la NPRM	► 144	-5 183		-5 183			-5 183	-5 183

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+31,00	
Capacité de captation à distance	310 ►	+20,00	
Capacité de captation à distance	152 ►	+5,00	
Renforcement du SGGN chargé de la politique partenariale concernant les réserves	176 ►	+1,00	
Rétro-transfert service facturier SDPAMG / DGFIP - ACSI	156 ►	+5,00	
Transferts sortants		-91,00	
Réduction d'effectifs au sein du DCB du ministère des armées	► 218	-1,00	
Transfert d'un emploi de catégorie A au SGAE	► 129	-1,00	
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	► 178	-3,00	
EAE - Régulation technique à la suite d'un départ ouvrier d'Etat mis à disposition	► 178	-1,00	
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	► 178	-11,00	

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Total	271 372,04	0,00	-60,00	+56,78	+1 200,89	+749,82	+451,07	272 569,71

À partir de 2022 et conformément à l'amendement N° II-3512 déposé par le gouvernement et adopté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2022, les apprentis n'entrent plus dans le décompte des plafonds d'emplois des ministères. Par conséquent, le PMEA 2022 a été réduit de 2 200 ETPT par rapport au PMEA présenté dans le projet annuel de performance 2022.

Élaboré à partir du PMEA 2022 tel qu'inscrit en LFI 2022, le PMEA 2023 s'élève à 272 570 ETPT, soit une hausse de 1 198 ETPT par rapport à 2022.

Il intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert de -60 ETPT ;
- un impact des schémas d'emplois de +1 201 ETPT, qui se décompose en un EAP 2022 sur 2023 de +750 ETPT (découlant de la différence entre le schéma d'emplois 2022 en ETP et l'impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022 calculé à partir de mois moyens arrondis) et un EAC 2023 de +451 ETPT (calculé à partir des mois moyens arrondis des flux d'entrées et de sorties prévus en 2023) ;
- des corrections techniques à hauteur de +57 ETPT, correspondant à :
 - -18 ETPT sur l'EAC 2023, en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir de mois moyens arrondis (+451 ETPT) et celui sans arrondis (+433 ETPT) ;
 - +75 ETPT sur l'EAP 2022 sur 2023, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis (+750 ETPT) et celle sans arrondis (+825 ETPT).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT		
	Plafond d'emplois 2023	dont SIAé	dont Présidence de la République
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 232,53	670,79	2,02
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 920,73	881,11	0,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	21 066,79	201,65	16,89
Ouvriers de l'État	10 920,76	2 231,52	3,19
Officiers	35 199,26	105,08	17,00
Sous-officiers	93 544,12	677,17	37,02
Militaires du rang	78 897,30	54,00	6,39
Volontaires	1 641,02	0,00	0,00
Volontaires stagiaires du SMV	1 147,20	0,00	0,00
TOTAL	272 569,71	4 821,32	82,51

REPARTITION DU PMEA PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnels militaires de l'armée de terre	116 370,25
Personnels militaires de l'armée de l'air	41 148,59
Personnels militaires de la marine	36 952,86
Personnels militaires du Service du commissariat des Armées (SCA)	2 076,83
Personnels militaires du Service de l'énergie opérationnelle (SEO)	1 386,76
Personnels du Service de santé des Armées (SSA)	9 903,05
Personnels de la Direction générale de l'armement (DGA)	6 514,93

Personnels ingénieurs de l'infrastructure	683,54
Autres personnels militaires (CGA, APM, gendarmes non spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	551,34
Personnels civils de la défense (Hors personnels civils paramédicaux rattachés au Service de santé des Armées (SSA), hors ingénieurs, cadres et techniciens (ICT/TCT) rattachés à la Direction générale de l'armement (DGA), hors aumôniers rattachés au Service du commissariat des Armées (SCA) et hors personnel civil de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE))	51 268,64
Personnels de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)	5 712,92
TOTAL	272 569,71

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 726,93	371,00	6,00	2 521,93	1 767,00	7,10	+795,00
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 668,45	437,00	6,50	2 410,85	1 539,00	7,20	+742,40
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 942,48	560,00	6,30	2 946,08	1 940,00	6,60	+3,60
Ouvriers de l'Etat	1 301,15	824,00	6,40	583,15	366,00	7,20	-718,00
Officiers	2 791,00	895,00	7,50	3 401,00	1 637,00	7,60	+610,00
Sous-officiers	9 088,00	3 974,00	6,60	9 935,00	5 203,00	7,00	+847,00
Militaires du rang	18 105,00	1 092,00	6,70	17 337,00	16 181,00	6,40	-768,00
Volontaires	1 225,00	0,00	6,70	1 260,00	1 026,00	6,30	+35,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	38 848,01	8 153,00		40 395,01	29 659,00		+1 547,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2023 à 1547 ETPE, dont 45 au titre du SIAé et 2 au profit du délégué ministériel à l'encadrement supérieur (DES). Hors SIAé et DES, le schéma d'emplois de 1500 ETPE répond aux évolutions prioritaires des armées, notamment en matière de renseignement et de cyberdéfense, d'action dans l'espace numérique, de renforcement des unités opérationnelles des forces armées, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer la résilience en matière de protection et de prévention, tout en poursuivant l'accompagnement de la transformation du ministère.

Les schémas d'emplois positifs pour les catégories A et B ainsi que pour les officiers et sous-officiers s'expliquent par le fait que la nature des engagements opérationnels, la transformation et la modernisation du ministère, de même que la technicité croissante des systèmes d'armes exigent des compétences de haut niveau.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	15 034,78	15 245,72	0,00	0,00	3,18	+67,17	+41,94	+25,23
Opérateurs	48,00	38,00	-4,00	0,00	-6,00	0,00	0,00	0,00

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Services à l'étranger	11 954,30	11 910,50	0,00	0,00	2,48	+52,47	+32,76	+19,71
Autres	244 334,96	245 375,49	-56,00	0,00	57,12	+1 081,25	+675,12	+406,13
Total	271 372,04	272 569,71	-60,00	0,00	56,78	+1 200,89	+749,82	+451,07

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+88,00	15 267,00
Opérateurs	0,00	38,00
Services à l'étranger	+68,00	11 929,00
Autres	+1 391,00	245 694,00
Total	+1 547,00	272 928,00

Les périmètres d'administration centrale (définis par le décret modifié n° 2000-1178 du 4 décembre 2000) et de l'étranger (personnel permanent à l'étranger - attachés de défense et unités pré-positionnées) du ministère des Armées ne correspondent ni à un budget opérationnel de programme (BOP), ni à une action/sous action. Dès lors, la détermination du plafond d'emplois par service ne revêt qu'une valeur indicative.

Par ailleurs, le ministère des Armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs relevant des services hors « administration centrale » et « étranger » sont donc comptabilisés dans la catégorie « autres ». Les effectifs ventilés ci-dessus constituent une estimation du volume des effectifs (en équivalents temps plein) présents au 31 décembre 2023.

Les emplois T2 mis à disposition des opérateurs de l'État, qui couvrent des cas particuliers circonstanciés, ne concourent pas au schéma d'emplois du ministère. Les évolutions de participation, hors cas particulier des transferts, sont donc traitées en correction technique entre le périmètre « MAD opérateur » et le périmètre « autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 333,31
50.01 – Renseignement extérieur	5 723,33

Action / Sous-action	ETPT
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 609,98
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	258,98
51.01 – DGRIS / Administration centrale	258,98
52 – Relations internationales	367,12
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	49,21
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	317,91
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 217,49
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 217,49
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	15 541,82
54.01 – Commandement des armées	1 706,09
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 195,34
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 563,78
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	827,75
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 118,03
54.07 – Systèmes d'information et de communication	7 130,83
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	106 379,46
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	106 379,46
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	34 571,06
56.01 – Ressources humaines des forces navales	34 571,06
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	38 960,72
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 139,40
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 821,32
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	41 723,08
58.01 – Fonction pétrolière	2 033,71
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs	672,52
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 347,87
58.05 – Service du commissariat des armées	22 747,87
58.06 – Fonction santé	14 921,11
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 713,58
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	612,29
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	ETPT
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 231,55
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 583,83
64.07 – Personnel de l'action sociale	1 003,31
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	644,41
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	2 780,15
66 – Rayonnement et contribution extérieure	964,96
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	313,87
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	295,30
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	82,51
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	273,28
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	914,14
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	351,01
67.02 – Contrôle général des armées	170,60
67.03 – Direction Générale du Numérique	62,46
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	115,18
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	54,87
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	132,39
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	27,63
Total	272 569,71

La répartition définitive des effectifs par armées, directions et services n'est arrêtée par gestionnaires de personnel et employeurs qu'après la publication du PLF. Pour cette raison, la répartition du plafond d'emplois par actions et sous actions est donnée à titre indicatif.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 420,00	30,62	17,07

L'objectif d'accueil d'apprentis du ministère des Armées est fixé pour l'année scolaire 2022-2023 à 2420. Les dépenses de Titre 2 et Hors Titre 2 présentées concernent l'année 2023.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

INDICATEUR D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Efficiences RH (gérants/gérés)	%	2,69	2,67	2,67	2,66	2,65	2,66

Précisions méthodologiques

L'indicateur d'efficiences RH réalisé en 2021 n'a pas pu être obtenu tandis que les indicateurs d'efficiences RH prévus en 2022 et visés en 2023 n'ont pas pu être mis à jour. C'est pourquoi les indicateurs présentés ci-dessus sont identiques à ceux figurant dans le PAP 2022.

Source des données : les directions des ressources humaines des armées et services.

Mode de calcul : le périmètre du ratio présenté, communément appelé « ratio gérants/gérés », est ministériel. Il couvre la gestion du personnel civil et militaire. Il s'agit du rapport entre les effectifs chargés de gérer les ressources humaines (fonction RH), déclarés en organisation au titre des projets « GRH » et « Recrutement hors orientation », et l'ensemble des effectifs du ministère. Il est calculé selon le périmètre suivant :

- les effectifs gérés en ressources humaines correspondent à l'effectif réalisé prévisionnel (ERP) à la fin de l'année considérée sur le périmètre du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA), complété des personnels civils et militaires hors PME, des généraux en 2^e section et de la réserve opérationnelle (ces sous-populations nécessitent une gestion RH spécifique). L'unité retenue est l'effectif équivalent temps plein emploi (ETPE) ;
- les effectifs des gérants comprennent les gestionnaires de la famille professionnelle GRH, identifiés selon la filière professionnelle à laquelle ils appartiennent, cette approche métier étant croisée avec le périmètre organique (les armées, directions et services). Il s'agit ainsi des effectifs gérants au titre des activités suivantes : recruter, administrer, former, politique RH, pilotage RH, statuts-règlementation et système d'information RH. En revanche, ne sont pas inclus dans le périmètre les gestionnaires de ressources humaines exerçant leur métier dans les domaines suivants : écoles, orientation/information, reconversion, liquidation de la paie et pension. En effet, la longueur et la spécificité des formations dispensées par les écoles de la défense, le caractère particulier du dispositif de reconversion ainsi que de la filière paye des militaires conduisent à exclure ces fonctions du périmètre de l'indicateur. L'unité retenue est l'ETPE.

Justification des prévisions et de la cible

L'évolution modérée du ratio entre la prévision actualisée pour 2021 (2,66 %) et la prévision établie pour 2022 (2,65 %) s'explique principalement par une augmentation maîtrisée du nombre de personnels gérés conjuguée à une stabilisation du nombre de " gérants ".

Il s'agit de poursuivre l'effort de rationalisation engagé par le ministère des Armées sur le périmètre des personnels gestionnaires RH (gérants), au profit de recrutements axés principalement sur les spécialités en tension (renseignement, cyber sécurité système d'information, maintien en condition opérationnelle aéronautique, santé, etc.).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	10 811 629 847	11 409 061 990
Cotisations et contributions sociales	10 110 538 114	10 663 261 396
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 652 799 249	9 178 093 336

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
– Civils (y.c. ATI)	776 530 905	838 784 966
– Militaires	6 646 893 081	7 036 984 318
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 229 375 263	1 302 324 052
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	1 457 738 865	1 485 168 060
Prestations sociales et allocations diverses	300 331 990	344 030 741
Total en titre 2	21 222 499 951	22 416 354 127
Total en titre 2 hors CAS Pensions	12 569 700 702	13 238 260 791
FDC et ADP prévus en titre 2	272 312 954	264 135 896

L'estimation de dépenses 2023 relatives aux « prestations sociales et allocations diverses » comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (137,75 M€), pour un effectif prévisionnel de 13 030 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPERATION STRATEGIQUE (OS)	OPERATION PROGRAMMEE (OP)	OPERATION BUDGETAIRE (OB)	LFI 2022	PAP 2023	
Masse salariale socle - hors CAS pensions	Socle - personnels civils		2 869 774 052	3 074 959 407	
	Socle - personnels militaires		8 614 963 591	9 036 249 923	
Total Masse salariale socle - hors CAS pensions			11 484 737 643	12 111 209 329	
MISSINT			100 000 000	100 000 000	
Masse salariale hors socle - hors CAS pensions	Dépenses de non activité		125 578 751	125 603 545	
	Dépenses de réservistes		176 864 487	184 959 999	
	Restructurations et autres rémunérations (hors chômage)	Autres rémunérations		58 642 180	53 705 472
		Dépenses de restructurations liées au PAR		43 123 279	45 152 533
	Prestations sociales et allocations diverses	Allocations chômage		152 200 000	138 000 000
		Autres prestations sociales (cotisations sociales amiante incluses)		178 554 363	229 629 912
Autres dépenses hors socle - DAD			0	0	
OPEX			250 000 000	250 000 000	
Total Masse salariale hors socle - hors CAS pensions			1 084 963 059	1 127 051 461	
Masse salariale - CAS pensions	CAS pensions - personnels civils		2 005 906 168	2 141 109 019	
		CAS pensions militaire - socle	6 448 615 562	6 831 966 866	
	CAS pensions - personnels militaires	CAS pensions militaire - hors socle		67 359 432	141 212 836
		CAS pensions militaire - hors socle (BMPM)		130 918 087	63 804 615

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	12 696,85
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	13 080,46
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	-3,05
Débasage de dépenses au profil atypique :	-380,56
– GIPA	-0,42
– Indemnisation des jours de CET	-8,03

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Mesures de restructurations	-43,59
– Autres	-328,51
Impact du schéma d'emplois	67,62
EAP schéma d'emplois 2022	84,57
Schéma d'emplois 2023	-16,95
Mesures catégorielles	177,72
Mesures générales	197,38
Rebasage de la GIPA	0,42
Variation du point de la fonction publique	178,49
Mesures bas salaires	18,46
GVT solde	0,76
GVT positif	193,97
GVT négatif	-193,20
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	79,39
Indemnisation des jours de CET	8,51
Mesures de restructurations	45,15
Autres	25,74
Autres variations des dépenses de personnel	18,54
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-13,32
Autres	31,86
Total	13 238,26

Le solde d'exécution 2022 retraitée inclut notamment, dans la ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique », les dépenses d'OPEX (-262,5 M€) et MISSINT (-80,4 M€), les fonds de concours et attributions de produits (-264,1 M€).

La prévision d'exécution 2022 est retraitée des mesures de restructuration dites « plan d'accompagnement aux transformations » (PAT) pour -43,6 M€.

L'impact du schéma d'emplois se décompose en une extension en année pleine 2022 sur 2023 (+84,6 M€), et en un effet année courante 2023 (-16,9 M€).

S'agissant des mesures générales, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,4 M€ au bénéfice de 2 000 agents, ainsi que 178,5 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et 18,5 M€ au bénéfice de 98 000 agents au titre de la hausse du SMIC au 1^{er} mai 2022.

Le GVT solde programmé pour 2023 s'élève à 0,8 M€, soit +194 M€ au titre du GVT positif (1,4 % de la masse salariale) et -193,2 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale).

Le GVT solde n'intègre qu'une partie de la revalorisation des agents civils sous contrat, à savoir celle qui correspond à une évolution normale de la rémunération de ces personnels (en l'absence d'échelle indiciaire comparable à celle des fonctionnaires), différente de celle visant à porter des besoins d'attractivité et de fidélisation spécifiques.

Le rebasage de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'effectue pour 2023 en miroir des retraitements effectués sur l'exécution prévisionnelle 2022, actualisé des prévisions 2023, soit +8,5 M€ au titre de l'abondement des comptes épargne temps (CET) et +45,2 M€ de mesures d'accompagnement des restructurations.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Les « autres variations de dépenses de personnel » s'expliquent notamment par l'augmentation des dépenses de rémunération liées au personnel affecté à l'outre-mer et à l'étranger (+2,5 M€), le recours accru aux apprentis (+1,6 M€), la hausse des indemnités opérationnelles (+7,6 M€) et de la réserve opérationnelle (+6,4 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	53 233	63 954	57 786	45 807	55 379	50 609
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	39 097	44 486	41 563	33 861	39 368	36 859
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	29 663	32 585	28 594	25 289	28 681	24 728
Ouvriers de l'Etat	37 144	47 531	47 468	31 744	40 642	41 010
Officiers	42 592	76 645	75 177	38 410	70 033	68 347
Sous-officiers	29 040	42 870	39 828	25 680	38 742	35 772
Militaires du rang	24 395	31 175	27 476	21 409	27 809	24 318
Volontaires	13 338	14 686	14 115	11 806	13 009	12 596
Volontaires stagiaires du SMV	4 448	4 448	4 448	4 156	4 156	4 156

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête (per capita). Ces coûts estimés sont réalisés à partir des derniers coûts moyens constatés auxquels sont appliqués les taux du GVT positif.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 839 419	5 875 958
Augmentation de l'IFSE des ingénieurs civils divisionnaires de la défense (ICDD) historiques, ICDD échelon 6 à 8 de 1000€		PC	PC	07-2022	6	320 000	640 000
Fin de délai de carence de deux ans du PACS outre-mer et étranger	248	PM	PM	07-2022	6	304 193	608 386
Mise en conformité réglementaire suite à réorganisation d'unités ouvrant droit à l'indemnité pour services aériens des troupes aéroportées (ISATAP)	13	PM	PM	09-2022	8	93 333	140 000
Mise en œuvre d'une majoration de traitement indiciaire au profit de la médecine des forces (10 points) - personnel civil	55	PC	PC	04-2022	3	18 402	73 608
Mise en œuvre d'une majoration de traitement indiciaire au profit de la médecine des forces (10 points) - personnel militaire	1 298	PM	PM	04-2022	3	205 991	823 964
Prime de rendement des ouvriers d'état 2e palier (passage de 16,5 % à 17 %)		PC	PC	04-2022	3	660 000	2 640 000
Prime des APRSeurs (maintenance aéronautiques)	493	PC	PC	04-2022	3	187 500	750 000
Revalorisation de la prime Rade et Ile Longue de 25%	321	PC	PC	04-2022	3	50 000	200 000
Mesures statutaires						35 326 127	64 135 831
Création du statut d'emploi de directeur territorial du ministère des Armées	74	PC	PC	01-2023	12	124 986	124 986
DGA - Création d'un échelon spécial au	60	PM	PM	01-2023	12	94 000	94 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
grade d'Ingénieur en chef de l'armement à l'indice HEB bis							
DGSE - GRAF des administrateurs généraux	10	PC	PC	01-2023	12	4 660	4 660
Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur - Gendarmes adjoint volontaires	1 719	GEND	GAV	01-2023	12	1 292 777	1 292 777
Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur - Sous-officiers	1 633	GEND	SOFF	07-2023	6	409 704	819 408
Mesures en faveur des catégories B et sous-officiers		PM/PC	PM/PC	09-2023	4	14 200 000	42 600 000
Revalorisation des contractuels		PC	PC	01-2023	12	19 200 000	19 200 000
Mesures indemnitaires						140 550 327	446 210 886
Allocation forfaitaire des maîtres d'apprentissage	220	PM/PC	PM/PC	01-2023	12	100 887	100 887
Augmentation de l'IFSE des attachés d'administration et des ingénieurs civils de la défense, et augmentation du CIA des catégories A et B	640	PC	PC	01-2023	12	1 570 045	1 570 045
CIA DGSE		PC	PC	01-2023	12	800 000	800 000
Clause de revoyure du RIFSEEP		PC	PC	01-2023	12	100 000	100 000
DGA - Revalorisation de l'indemnité des CAER (contrôleurs aérien essais-réception)	65	PC	PC	01-2023	12	22 000	22 000
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (20 points) - personnel civil	99	PC	PC	07-2023	6	65 275	130 550
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (20 points) - personnel militaire	265	PM	PM	07-2023	6	174 725	349 450
Gratification de représentants des associations au CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire)	3	PM	PM	01-2023	12	7 560	7 560
Indemnité d'installation en métropole	925	PM	PM	01-2023	12	9 736 968	9 736 968
Maintien à taux plein de l'indemnité de résidence à l'étranger pendant les congés de maladie passés sur le territoire national	29	PM	PM	07-2023	6	60 909	121 818
Nouvelle politique de rémunération des militaires (suite de la deuxième marche 2022)		PM	PM	01-2023	12	20 218 328	20 218 328
Nouvelle politique de rémunération des militaires (troisième marche 2023)		PM	PM	10-2023	3	101 306 050	405 224 200
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (10 points) - personnel civil	55	PC	PC	07-2023	6	18 529	37 058
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (10 points) - personnel militaire	1 304	PM	PM	07-2023	6	431 471	862 942
Prime attractivité territoriale pour les HIA Begin et Percy	250	PC	PC	01-2023	12	184 000	184 000
Prime de lien au service		PM	PM	01-2023	12	4 607 080	4 607 080
Prime de qualification «socle» (NQ1) uniformisées, quelle que soit la spécialité du praticien - extension aux capitaines	157	PM	PM	07-2023	6	914 000	1 828 000
Transposer aux IA et IBO MITHA la mesure accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)	330	PM	PM	04-2023	9	226 327	301 769
Transposer aux IA et IBO civils la mesure	9	PC	PC	04-2023	9	6 173	8 231

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)							
Total						177 715 873	516 222 675

Le plan catégoriel et les mesures en faveur du personnel contractuel civil, programmés pour 2023, représentent un montant de 177,7 M€, réparti de la manière suivante :

- 16,9 M€ en faveur du personnel militaire, hors nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) ;
- 121,5 M€ en faveur du personnel militaire (NPRM), dont 20,2 M€ au titre de la poursuite de la mise en œuvre de la marche 2022 ;
- 23,3 M€ en faveur du personnel civil (dont 19,2 M€ au bénéfice de la politique de rémunération des contractuels) ;
- 1,7 M€ en faveur des gendarmes spécialisés employés par le ministère des Armées au titre de l'application des dispositions du protocole afférent à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) ;
- 14,3 M€ en faveur du personnel civil et du personnel militaire (revalorisation des grilles des catégories B et des sous-officiers en application de la décision du rendez-vous salarial 2022, création d'une allocation forfaitaire des maîtres d'apprentissage).

Ce plan, hors NPRM et hors politique de rémunération des contractuels, se compose, d'une part, à 5 % d'effets extension en année pleine de mesures adoptées en 2022 et, d'autre part, à 95 % de mesures nouvelles et de mesures interministérielles mises en application en 2023.

Les mesures nouvelles en 2023 concernent notamment :

- l'attribution de la prime de qualification « certifié » aux praticiens des armées à hauteur de 0,9 M€ ;
- la revalorisation de la majoration de traitement indiciaire (MTI) au profit de la médecine des forces (+10 points d'indice) et son extension à de nouvelles structures (20 points) pour un montant de 0,7 M€ ;
- la transposition aux infirmiers anesthésistes et aux infirmiers de bloc opératoire militaires et civils de la mesure accordant une nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux corps homologues de la fonction publique hospitalière (0,2 M€) ;
- l'augmentation de l'IFSE des attachés d'administration et des ingénieurs civils de la défense, et l'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA) des catégories A et B pour un montant de 1,6 M€ ;
- la mise en œuvre de la hausse du CIA de la DGSE à hauteur de 0,8 M€ ;
- la création du statut d'emploi de directeur territorial du ministère des Armées pour 0,1 M€ ;
- des revalorisations à hauteur de 19,2 M€ pour les agents contractuels (dont 9,4 M€ au titre de la transposition des nouvelles grilles indiciaires de la direction interministérielle du numérique).

Dans le cadre de la NPRM, qui concerne l'ensemble des personnels sous statut militaire, 101,3 M€ de mesures nouvelles entreront en vigueur en 2023 (« troisième marche »).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	4 913 043	6 780 000		6 780 000
Logement	373 513	5 905 000		5 905 000
Famille, vacances	373 513	59 824 592		59 824 592
Mutuelles, associations	273 990	2 723 784		2 723 784

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Prévention / secours	373 513	5 819 937		5 819 937
Autres	373 513	16 742 094		16 742 094
Total		97 795 407		97 795 407

L'agrégat « Autres » recouvre principalement les actions sociales communautaires et culturelles (9,1 M€), le soutien aux structures défense et IGESA (2 M€), les crédits de fonctionnement courant du personnel du réseau social (1 M€), l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (0,8 M€), les aménagements de postes de travail au profit des agents en situation de handicap (0,9 M€), les « bourses éducation nationale » accordées aux élèves des lycées militaires dans le cadre de la convention liant l'éducation nationale au ministère des armées (0,6 M€), les chèques sociaux (0,3 M€) ou encore les actions collectives (0,2 M€).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES**

Sont présentés, au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du TOP 50 interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Six projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2023 : ARCHIPEL NG, EUREKA, SI ROC, SOURCE-SOLDE Incrément 2-NPRM, SOURCE-WEB et SPARTA.

ARCHIPEL NG**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet ARCHIPEL s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'archivage devant permettre une gestion organisée et efficace de l'archivage des informations par les entités du ministère des Armées.

Le projet s'appuiera sur la brique interministérielle VITAM. Les besoins spécifiques de protection du secret de la défense nationale seront pris en compte.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,10	4,10	1,90	2,20	1,00	1,50	1,00	1,00	0,40	0,60	9,40	9,40
Titre 2	4,00	4,00	0,40	0,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	4,90	4,90
Total	9,10	8,10	2,30	2,60	1,20	1,70	1,20	1,20	0,50	0,70	14,30	14,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,30	14,30	0,00
Durée totale en mois	81	98	+20,99

Commentaires

Le projet a été lancé en avril 2015. La fin du projet, qui correspond à la dernière livraison de jalon de la solution, est estimée à mai 2023, soit une prolongation de 17 mois sur la durée du projet (de 81 mois constatés en novembre 2019 à 98 mois relevés en juin 2021). Cette prolongation s'explique par le report de la recette des premiers livrables et par le

réajustement du planning opérationnel, en raison de la période de confinement due au COVID-19. La durée de référence est de 8 ans et 2 mois.

Le surcoût lié au développement prévu au PAP 2022 (coût total du projet estimé à 15,2 M€) ne s'étant pas réalisé, le projet est revenu à son coût initial (14,3 M€). Il ne présente donc pas de dérive de coût.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	3,30	3,30	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	0,40	0,40	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	7	7	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	57,80	57,80	0,00
Délai de retour en années	12	14	+14,47

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet ARCHIPEL au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (3,3 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond aux prévisions d'économies (notamment liées aux kilomètres d'archives économisés), légèrement minorées du coût de fonctionnement du futur SI, supérieur au coût du SI historique.

Le gain moyen annuel T2 (6,7 ETP) correspond à la charge de travail économisée. Il est estimé à 0,4 M€ par an à partir de 2030, dans l'hypothèse du déploiement de la solution et d'une réduction des travaux de manutention d'archivage papier et de ressaisie.

Le gain total (+57,8 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 20 ans.

EURÉKA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet EUREKA s'inscrit dans le cadre général de la transformation numérique du ministère des Armées, en particulier pour digitaliser et unifier l'appel au soutien.

Son objectif est de permettre le développement d'un système d'information accessible depuis Internet, mais aussi depuis l'intranet du ministère des Armées, et d'en assurer la maintenance applicative.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les agents

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,00	4,00	4,20	3,30	2,90	2,70	0,70	2,30	0,40	0,90	13,20	13,20
Titre 2	4,20	4,20	1,10	1,10	0,70	0,70	0,50	0,50	0,30	0,30	6,80	6,80
Total	9,20	8,20	5,30	4,40	3,60	3,40	1,20	2,80	0,70	1,20	20,00	20,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,10	20,00	+24,22
Durée totale en mois	70	59	-15,71

Commentaires

Le projet a été lancé en novembre 2017. La fin du projet, correspondant à la dernière livraison du module de la solution, est estimé à octobre 2022, soit une durée de référence de 4 ans et 11 mois. Le gain estimé de 11 mois sur la durée du projet est dû à la bonne implémentation des interfaces de programmation successifs et aux retours positifs des utilisateurs. Les prévisions calendaires initiales de réalisation de la tierce maintenance applicative (TMA) et de la maintenance corrective ont de ce fait été revues à la baisse.

Le projet présente en revanche une augmentation du devis initial (de 16,1 M€ à 20 M€) en raison du surcoût des interfaces de programmation d'application et de développements complémentaires rendus nécessaires pour compenser le retard de la passerelle permettant le transfert de fichiers entre internet et l'intranet (pour l'intégration d'un gestionnaire de relation usager et de la fonction Chatbot).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,30	-0,20	-33,33
Gain annuel en M€ en titre 2	6,30	6,30	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	105	105	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	96,20	97,40	+1,25
Délai de retour en années	7	8	+14,29

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet EUREKA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation d'un moindre gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (-0,2 M€) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un nouveau système d'information digitalisé et numérique incluant toutes les prestations de service offertes sur le périmètre des bases de défense en France et à l'étranger.

Le gain moyen annuel T2 (105 ETP) correspond aux gains de productivité des personnels dans l'hypothèse du déploiement de la solution à terminaison (réemploi des souteneurs sur des tâches à plus forte valeur ajoutée que la numérisation des documents ou le suivi des prises des rendez-vous).

Compte tenu de l'augmentation du devis initial, le délai de retour s'est légèrement dégradé (de 7 à 8 ans).

Le gain total (+97,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 16 ans.

ROC

DESCRIPTION DU PROJET

Le système d'information des réservistes opérationnels connecté (SI ROC) vise à améliorer la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels du ministère des armées.

L'objectif est de simplifier et de moderniser la gestion, les processus et l'employabilité des réservistes, notamment pour faciliter le recrutement au sein de la Garde nationale du ministère des Armées.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,50	6,00	1,70	2,50	1,10	1,30	0,70	0,90	0,70	1,00	11,70	11,70
Titre 2	1,90	1,90	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	3,90	3,90
Total	9,40	7,90	2,20	3,00	1,60	1,80	1,20	1,40	1,20	1,50	15,60	15,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,50	15,60	+0,65
Durée totale en mois	87	93	+6,90

Commentaires

Le projet a été lancé en mars 2016. La fin du projet correspond à la dernière livraison du module de la solution. Elle est estimée à décembre 2023 en intégrant une prolongation de 6 mois sur la durée du projet due à la mise au point plus complexe que prévue des nouvelles fonctionnalités du SI, soit une durée de référence de 7 ans et 9 mois.

Le coût de l'opération SI ROC a été ajusté de +0,1 M€ en 2020 (de 15,5 à 15,6 M€) suite à une augmentation du coût de tierce maintenance applicative. Le surcoût prévu en PAP 2022 (coût total du projet alors estimé à 16,1 M€) a été annulé, le devis de maintenance ayant été revu à la baisse. Le coût total du projet, revenu à son niveau de 2020 (15,6 M€), ne présente pas de nouvelle évolution.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,90	2,80	-3,45
Gain annuel en M€ en titre 2	3,50	2,50	-28,57
Gain annuel moyen en ETPT	47	47	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,20	90,30	-16,54
Délai de retour en années	6	6	0,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SI ROC au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (+2,8 M€) s'appuie sur :

- les économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison de la numérisation des dossiers ;
- une meilleure fidélisation des incorporés entraînant des économies sur les frais d'incorporation, de paquetage et de formation initiale.

Le gain moyen annuel T2 (47 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an envisagé à partir de 2019) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+90,3 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

SOURCE SOLDE INCRÉMENT 2 – NPRM**DESCRIPTION DU PROJET**

La Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) induit une nouvelle architecture indemnitaire qui a rendu nécessaire la refonte d'une partie des indemnités implémentées dans le système SOURCE SOLDE, de manière incrémentale entre 2021 et 2023, dans le cadre d'un nouveau projet, « SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM », officiellement lancé par la Ministre des Armées le 26 novembre 2020.

Année de lancement du projet	2020
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,96	1,57	8,27	4,65	15,90	17,60	7,07	9,38	0,00	0,00	33,20	33,20
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1,96	1,57	8,27	4,65	15,90	17,60	7,07	9,38	0,00	0,00	33,20	33,20

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	33,20	33,20	0,00
Durée totale en mois	24	24	0,00

Commentaires

Le projet SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM couvre la réalisation des indemnités induites par la mise en œuvre de la NPRM, y compris leurs impacts sur les primes et indemnités historiques, en parallèle de la production de la solde et du maintien à jour réglementaire du système SOURCE SOLDE.

Le coût total de ce projets'élève à 33,2 M€. Il exclut les coûts de fonctionnement du système SOURCE SOLDE, tout comme le titre 2.

SOURCE-WEB

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SOURCE-WEB vise à réaliser une interface simplifiée et sécurisée de saisie des données RH qui s'appuie sur une base de données agrégée pour les armées, directions et services, interfacée avec les SIRH du ministère des Armées. Cette interface novatrice permettra d'uniformiser et de simplifier la saisie des informations en intégrant une fonctionnalité de requêtage. Elle permettra aussi de gérer l'ensemble des aspects liés à la dématérialisation des pièces justificatives.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,70	6,40	1,30	2,40	0,60	0,70	0,60	0,60	0,50	0,60	10,70	10,70
Titre 2	4,00	4,00	0,40	0,40	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	4,60	4,60
Total	11,70	10,40	1,70	2,80	0,70	0,80	0,70	0,70	0,50	0,60	15,30	15,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,00	15,30	+2,00
Durée totale en mois	91	111	+21,98

Commentaires

Le projet SOURCE-WEB a été lancé en janvier 2014. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier « run » d'enrichissement de la solution, est estimée à mars 2023, soit une durée de référence de 9 ans et 3 mois.

La complexité accrue du projet SOURCE-WEB, due au changement d'orientation stratégique de l'opération actée depuis 2018 (recentrage sur une gestion des droits individualisée par armées et services, et non plus sur une matrice de droits unique), a conduit à un allongement du déploiement prévisible du service (dérive de 20 mois, de 91 à 111 mois).

Le projet SOURCE-WEB opère une priorisation et un resserrement des fonctionnalités à développer au profit de l'écosystème RH des armées sur le partage de la donnée RH et son écriture dans les SIRH, les fonctionnalités relatives aux e-portails d'armées relevant désormais de chaque périmètre d'armées.

L'augmentation du coût initial est due à la dématérialisation des fonctionnalités relatives aux pensions des fonctionnaires et des ouvriers de l'État.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,20	-0,40	+100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	5,00	4,80	-4,00
Gain annuel moyen en ETPT	90	160	+77,98
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	62,70	57,40	-8,45
Délai de retour en années	8	8	+2,70

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SOURCE-WEB au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (-0,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI est négative car il s'agit d'un nouveau SI ne remplaçant pas de SI historiques. Il génère ainsi des coûts de fonctionnement, minorés toutefois des gains légèrement à la baisse en matière d'édition.

Le gain moyen annuel T2 (160 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 4,8 M€ par an en moyenne envisagé à partir de 2023) sur les opérateurs et superviseurs de saisie, dans l'hypothèse du déploiement de la solution.

Le gain total (+57,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 13 ans.

SPARTA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des Armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du service de santé des armées (SSA). Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,86	0,70	1,67	0,19	2,10	2,93	1,85	2,16	5,73	6,23	12,21	12,21
Titre 2	0,70	0,70	0,30	0,30	1,60	1,60	0,50	0,50	0,50	0,50	3,60	3,60
Total	1,56	1,40	1,97	0,49	3,70	4,53	2,35	2,66	6,23	6,73	15,81	15,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	15,81	+2,66
Durée totale en mois	60	70	+16,67

Commentaires

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à novembre 2023, soit une durée de référence de 5 ans et 10 mois.

La prolongation de 10 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : les deux tours de négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

L'augmentation du coût initial du projet est due au rajout d'une provision pour risques liée aux potentiels besoins de tierce maintenance d'exploitation (TME) sur les environnements d'intégration et de validation.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,40	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,50	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	38	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	0,00	-100,00
Délai de retour en années	6	0	-100,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (4,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (38 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moins charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+108,9 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 15 ans.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / PPP BALARD

(en millions d'euros)

AE CP	2020 et années précédentes	2021	2022	2023	2024	2025 et années suivantes	Total
Investissement	1 088,52	14,60	19,20	12,24	10,00	0,00	1 144,55
	369,35	29,81	23,93	29,47	57,00	632,73	1 142,28
Fonctionnement	1 082,72	160,53	156,00	155,44	134,09	0,00	1 688,78
	931,51	160,34	164,90	167,12	146,14	120,46	1 690,48
Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2024 et les paiements associés.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard ».

Ce projet se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat public-privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » de ce même programme.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée Opale Défense et dont le mandataire est la société Bouygues.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, assistance bureautique, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques, y compris la fourniture et l'entretien des postes informatiques pendant une durée de cinq ans.

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans, incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP**Montant :**

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur les vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Calendrier des principales échéances :

Juin 2011 à février 2012	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Janvier 2012	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les travaux des deux phases (construction du bâtiment ministère et rénovation de bâtiments de la parcelle Est) ont été menés à terme. Ils sont finalisés depuis 2018.

Les crédits programmés en 2023 portent sur le financement des différentes redevances (exploitation, mobilières et immobilières) et divers travaux d'adaptation des locaux.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
10 Restructurations	1 250 000		1 250 000			
Total	1 250 000		1 250 000			

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

Les financements des CPER sont clos depuis 2021.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
2 012 546 195	0	4 272 701 453	1 283 761 587	4 962 586 258

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
4 962 586 258	651 188 038 0	574 067 819	341 151 591	3 396 178 810
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 481 683 000 21 500 000	706 369 569 21 500 000	426 565 009	210 893 260	137 855 162
Totaux	1 379 057 607	1 000 632 828	552 044 851	3 534 033 972

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
48,42 %	28,38 %	14,03 %	9,17 %

Justification par action

ACTION (3,0 %)

04 – Politique immobilière

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	712 440 141	712 440 141	16 600 000
Crédits de paiement	0	575 873 145	575 873 145	16 600 000

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés aux infrastructures de défense (logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale), à la transition écologique, ainsi que les crédits de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID) et les dépenses de loyers qui relèvent de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation budgétaire 2023 sera consacrée à la poursuite des actions ministérielles relatives à l'amélioration des conditions de vie et de travail des ressortissants du ministère des armées et de leurs familles, ainsi qu'à la réalisation des investissements qui concourent à la transition écologique.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

L'OS FAS comprend deux opérations budgétaires (OB), « logement familial » et « locations d'infrastructures », ainsi que les crédits métiers du service d'infrastructure de la Défense (8 OB).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Locations d'infrastructures	15 000 000	19 674 063	Effectifs bénéficiaires	-	ND
OB	Logement familial	76 517 000	76 517 000	Effectifs bénéficiaires	-	ND
OB	Communication et relations publiques	1 640 000	1 588 383	ND	-	ND
OB	Prestations intellectuelles	260 000	345 413	Nombre de prestations de conseil ou d'AMO A	4	86 353
OB	Fonctionnement courant	2 035 000	2 380 839	Effectifs soutenus	6 725	354
OB	Formation et instruction	2 300 000	1 893 132	Jours de formation	15 371	123
OB	Déplacement et transport	3 894 364	3 526 594	Jours de déplacement	69 267	51
OB	Mobilité des personnels	1 510 573	1 510 573	Mutations avec changement de résidence	237	6 374
OB	Soutien courant des structures	20 000	20 631	m² SHON	-	ND
OB	Soutien des matériels communs	8 093 187	2 716 934	Équipements immobilisés	690	3 938
Total		111 270 124	110 173 562			

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Les crédits de l'OS FAS diminuent de 18 % en AE (-23,9 M€) et augmentent de 7 % en CP (+7,4 M€) par rapport au PLF 2022, l'année 2022 ayant été marquée par le renouvellement de baux administratifs conséquents.

L'OB « Location d'infrastructures » voit sa dotation en AE diminuer en 2023 (-29,5 M€). L'absence du renouvellement de baux importants en 2023 explique ce besoin limité en autorisations d'engagement.

L'OB « Logement familial », qui finance les dépenses liées à la mobilité des militaires et au logement des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, ainsi que celles relatives au logement des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger, reste stable par rapport à 2022.

Les crédits consacrés au fonctionnement du SID augmentent de 58 % en AE (+7,2 M€) et de 12 % en CP (1,5 M€) par rapport au PLF 2022 en raison du renouvellement du parc de véhicules programmé en 2023. Les paiements liés à ce renouvellement auront lieu en 2024 et 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DÉFENSE****1. DESCRIPTION**

L'opération stratégique (OS) « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire. Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance correspondant à ce périmètre.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	308 187 017	-	308 187 017	221 758 505
OB	Soutenir les familles	101 703 000	300 000	102 003 000	130 122 495
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	7 010 000	-	7 010 000	10 288 783
OB	Maintenir et soutenir les sites	183 970 000	-	183 970 000	103 529 800
	Total	600 870 017	300 000	601 170 017	465 699 583

Les crédits de l'OS Infrastructures de défense augmentent de 10,1 % (soit 55,1 M€) en AE et 17,9 % (soit 70,6 M€) en CP par rapport au PLF 2022.

Cette hausse traduit d'abord un effort dans le domaine de la transition écologique : deux contrats de performance énergétiques (CPE) doivent être engagés en 2023, année qui verra également le démarrage d'un plan « eau » (rénovation des réseaux hydriques communs, extérieurs aux bâtiments, de la production au rejet, en passant par le

traitement, la distribution et le stockage). A ce titre, la dotation de l'opération budgétaire (OB) « Maintenir et soutenir les sites » augmente de 53 % en AE (+63,8 M€) et de 48 % en CP (+33,4 M€) par rapport au PLF 2022.

L'OB « Soutenir les familles » voit sa dotation augmenter de 1 % en AE (+0,6 M€) et 58 % en CP (+47,7 M€), au bénéfice de l'action sociale, avec le financement de nouvelles crèches et la mise aux normes les centres de loisirs de l'IGESA.

L'OB « Réaliser les infrastructures des bases de défense » connaît une légère diminution de son enveloppe (-8,8 M€), après trois années de fortes commandes sur le plan hébergement.

L'OB « Réaliser les autres opérations centralisées d'adaptation des sites », qui recouvre principalement le financement du partenariat public privé (PPP) au profit de l'école nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA), diminue de 7,3 % en AE (-0,6 M€) et de 14,2 % en CP (-1,7 M€) en 2023.

Tableau des Autorisations d'Engagements sur tranches fonctionnelles (en M€) :

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Infrastructure de défense	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000
Total	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000

Tableau des engagements et des paiements (en M€) :

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2 022	2023	2024	2025	>2025	
OB	434 107 74 4			220 274 70 3	108 081 98 0	50 814 251	22 134 641	32 802 169	434 107 744
Réaliser les infrastructures des bases de défense		329 573 775		35 712 612	87 090 600	108 467 58 2	53 147 311	45 155 670	329 573 775
			303 046 859		39 153 025	116 495 19 5	109 014 43 8	38 384 201	303 046 859
OB	94 322 377			50 262 157	19 174 739	9 327 649	3 194 083	12 363 749	94 322 377
Soutenir les familles		2 911 683 74 6		55 452 340	97 428 909	187 110 08 5	171 169 14 1	2 400 523 27 1	2 911 683 74 6
			118 403 000		30 918 847	56 660 584	15 411 830	15 411 739	118 403 000
OB	109 148 88 8			6 202 784	3 282 783	3 426 531	3 603 084	92 633 706	109 148 888
Réaliser les op cent d'adaptation des sites		7 243 000		4 273 614	2 969 000	-	-	386	7 243 000
			7 010 000		4 037 000	1 486 500	743 250	743 250	7 010 000
OB	143 080 30 8			61 500 797	38 418 217	30 830 274	9 675 952	2 655 068	143 080 308
Maintenir et soutenir les sites		116 235 000		23 629 906	24 772 999	37 817 047	17 996 800	12 018 248	116 235 000
			184 170 000		47 538 584	68 315 708	34 157 854	34 157 854	184 170 000
Total	780 659 31 7	3 364 735 52 1	612 629 859	457 308 91 3	502 866 68 3	670 751 40 6	440 248 38 4	2 686 849 31 1	4 758 024 69 7
	Somme Eng.		4 758 024 69 7	Somme des paiements					4 758 024 69 7

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par catégorie de coûts est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
ACT	Conclure et renouveler les conventions de réservation de logements non domaniaux	400 000	400 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACT	Réaliser la maintenance lourde de l'AGSC		
ACT	Réduire l'empreinte énergétique	200 000	200 000
ACT	Assurer le maintien en condition des logements domaniaux	16 000 000	16 000 000
TOTAL		16 600 000	16 600 000

Les attributions de produits connaissent une légère baisse par rapport à 2022. Les recettes extrabudgétaires attendues en 2023 viendront financer la maintenance lourde des infrastructures, les réservations de logements familiaux, ainsi que les opérations de transition écologique du ministère des Armées.

SYNTHESE ACTION 4

TBF1t	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques		103 791 937	7 478 187	-	-	111 270 124	107 891 804	2 281 758	-	-	110 173 562
Infrastructure de défense		-	594 753 017	6 417 000	-	601 170 017	-	459 282 583	6 417 000	-	465 699 583
Total		103 791 937	602 231 204	6 417 000	-	712 440 141	107 891 804	461 564 341	6 417 000	-	575 873 145

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OS	Infrastructure de défense	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000
Total		2 254 141	300 000	2 554 141	300 000

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

TBF3 Opérations stratégiques	RàP à fin 2021	Engagements			Paiements					Total
		Eng 2022	Eng 2023		2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	87 559 431				36 555 073	17 347 998	10 125 710	10 346 390	13 184 260	87 559 431
		114 585 270			68 049 610	21 704 783	10 790 396	3 733 829	10 306 652	114 585 270
			111 270 124			71 120 781	28 617 820	9 374 123	2 157 400	111 270 124
Infrastructure de défense	780 659 317				338 240 441	168 957 719	94 398 705	38 607 760	140 454 692	780 659 317
		3 364 735 521			119 068 472	212 261 508	333 394 714	242 313 252	2 457 697 575	3 364 735 521
			615 515 859			122 080 356	244 400 987	160 048 872	88 985 644	615 515 859
Total	868 218 748	3 479 320 791	726 785 983		561 913 596	613 473 145	721 728 332	464 424 226	2 712 786 223	5 074 325 522
	Somme Eng.		5 074 325 522						Somme des paiements	5 074 325 522

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	103 791 937	107 891 804
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	103 791 937	107 891 804
Dépenses d'investissement	602 231 204	461 564 341
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	602 231 204	461 564 341
Dépenses d'intervention	6 417 000	6 417 000
Transferts aux autres collectivités	6 417 000	6 417 000
Total	712 440 141	575 873 145

ACTION (0,7 %)**05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	161 443 898	161 443 898	0
Crédits de paiement	0	150 669 147	150 669 147	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à l'élaboration et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG) et de quelques systèmes d'information logistique (SIL) du ministère, compte tenu du transfert des principaux SIL du programme 212 vers le programme 178 au 1^{er} janvier 2023.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2023 sont :

- la maintenance curative et évolutive des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) militaires et civils ;
- des études pour la construction, sur la convergence fonctionnelle et la faisabilité technique du futur SIRH ministériel unique ;
- la tierce maintenance applicative (TMA) pour le projet SOURCE SOLDE, système de solde des militaires ;
- la fin de déploiement du projet SOURCE SOLDE incrément 2, prenant en charge la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et les futures évolutions du système d'information ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords-cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle ;
- la maintenance des SIL ;
- l'effort porté par la direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- la fin du déploiement des projets ARCHIPEL (solution d'archivage électronique pérenne), EUREKA (plateforme unique d'appel au soutien), ROC (réserve opérationnelle connectée), et SOURCE-WEB (interface unifiée pour les SIRH d'armées) ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

- la notification du marché de réalisation SERES visant à mettre en place un nouveau système d'exploitation de la restauration du service de commissariat des armées (SCA) ;
- la notification du marché de réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier pour l'ensemble du ministère.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EAC

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 209 400		1 209 400	1 629 157
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	4 747 587		4 747 587	4 740 684
ACT	Contrôle-exportations	5 344 673		5 344 673	2 818 749
ACT	Décisionnel	5 834 691		5 834 691	6 443 611
ACT	Finances	1 943 587		1 943 587	1 890 700
ACT	Gestion des SI	1 326 456		1 326 456	1 239 679
ACT	Gisement de données transverses	2 047 419		2 047 419	1 991 019
ACT	Information et communication	611 053		611 053	819 365
ACT	Juridique	4 605 896		4 605 896	1 953 641
ACT	Logistique	1 384 200		1 384 200	1 293 645
ACT	Prestations et équipements	7 944 896		7 944 896	7 023 400
ACT	Solde des armées	7 069 999		7 069 999	9 380 000
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	2 310 000	-	2 310 000	2 315 452
ACT	Ressources humaines	40 116 746		40 116 746	37 780 983
ACT	SIRH ministériel	3 000 000		3 000 000	3 000 000
ACT	Ressources immobilières	10 632 784		10 632 784	8 828 620
ACT	Sécurité de la défense	2 471 520		2 471 520	2 453 309
ACT	Service national	2 180 099		2 180 099	1 857 101
ACT	Socle d'infrastructure	46 610 621		46 610 621	43 668 353
ACT	Soutien de l'homme	10 052 271		10 052 271	9 541 679
	Total	161 443 898	-	161 443 898	150 669 147

Commentaires :

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 4,75 M€ en AE et 4,74 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre la fin du déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Prestations et équipements : 7,94 M€ en AE et 7,02 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié en grande partie à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Solde des armées : 7,07 M€ en AE hors TF et 9,38 M€ en CP

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Le budget est consacré à la fin du déploiement de SOURCE SOLDE incrément 2, prenant en charge la NPRM, ainsi que les futures évolutions du système d'information.

Ressources humaines : 40,12 M€ en AE et 37,78 M€ en CP

Cette activité couvre plus d'une centaine d'opérations, notamment : le flux récurrent de maintenance des SIRH d'armées et des systèmes de solde existants, la maintenance de l'application ALLIANCE (gestion du personnel civil), la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires), la suite du développement du projet SOURCE DEMAT (coffre-fort électronique accessible aux administrés et aux gestionnaires RH dans lequel sont déposés toutes les pièces justificatives dématérialisées), l'achèvement de la transformation numérique de l'agence de la reconversion de la défense et la fin du déploiement des SI ROC et SOURCE WEB.

SIRH ministériel : 3,00 M€ en AE et 3,00 M€ en CP

Les dépenses prévisionnelles de cette activité sont relatives à des études préparatoires nécessaires pour la construction du futur SIRH ministériel unique (travaux sur la convergence fonctionnelle et sa faisabilité technique).

Ressources immobilières : 10,63 M€ en AE et 8,83 M€ en CP

Le budget est en grande partie dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP), l'analyse de l'impact des missions du ministère (mission d'entraînement, toute action de maintenance ou de modification d'un site, etc.) sur la biodiversité (GEOSID) et la gestion et administration du parc immobilier locatif du ministère (ATRIUM). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (BIM).

Socle d'infrastructure : 46,61 M€ en AE et 43,67 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et la réalisation d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier.

Soutien de l'homme : 10,05 M€ en AE et 9,54 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère, l'achèvement de la plateforme EUREKA et la réalisation de SERES.

Autres activités : 31,28 M€ en AE et 26,71 M€ en CP

Ces activités regroupent notamment le financement des SIL non transférés au P178, le soutien SIC à la mise en œuvre de la politique de la DSNJ et des relations entre les armées et la jeunesse, ainsi et le SI SIGALE de la DGA pour la gestion et l'administration des licences d'exportation des matériels de guerre. Le besoin de financement 2023 de ce regroupement d'activités est similaire aux années précédentes.

COUTS SYNTHÉTIQUES**SYNTHESE ACTION 5**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Equipements d'accompagnement	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147
Total	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Équipements d'accompagnement	1 298 171	-	1 298 171	498 417
Total	1 298 171	-	1 298 171	498 417

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
	124 980 010			86 236 207	26 626 208	12 117 595	-	-	124 980 010
Equipements d'accompagnement		168 161 069		77 132 803	55 483 153	29 906 893	5 638 220	-	168 161 069
			161 942 315		68 559 786	64 623 467	25 660 672	3 098 390	161 942 315
Total	124 980 010	168 161 069	161 942 315	163 369 010	150 669 147	106 647 955	31 298 892	3 098 390	455 083 394
		Somme Eng.	455 083 394	Somme des paiements					455 083 394

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	119 221 303	111 746 012
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 221 303	111 746 012
Dépenses d'investissement	42 222 595	38 923 135
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	577 500	578 863
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	41 645 095	38 344 272
Total	161 443 898	150 669 147

ACTION (0,7 %)**06 – Politiques des ressources humaines**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	175 594 588	175 594 588	3 650 000
Crédits de paiement	0	159 045 602	159 045 602	3 650 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	175 561 588	159 012 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	175 561 588	159 012 602
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
Dépenses d'intervention	33 000	33 000
Transferts aux autres collectivités	33 000	33 000
Total	175 594 588	159 045 602

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale. La politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère recouvre la mise en œuvre d'actions d'orientation, de formation professionnelle, de validation des acquis de l'expérience et de reclassement dans le secteur privé ou dans le secteur public (emplois réservés, intégration dans la fonction publique et aide à la préparation aux concours).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'effort financier augmente en 2023 pour les politiques en faveur :

- de l'apprentissage (frais pédagogiques des apprentis). Suivant la circulaire du 6 juillet 2022[1], la cible de recrutement pour l'ensemble du ministère des armées passe de 2 200 apprentis pour la campagne 2021/2022 à un objectif de 2 420 pour l'année scolaire 2022/2023 (+10 %)[2].
- de la formation professionnelle des militaires en reconversion compte tenu du haut niveau de sollicitation du dispositif et de la trajectoire haussière des dépenses actuelles ;
- de la participation aux frais de repas en milieu administratif conformément à la décision du gouvernement de revaloriser la prestation repas des agents publics.

[1] Circulaire du ministre de la transformation et de la fonction publiques relative à la campagne 2022 de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'État

[2] Le périmètre comprend le SIAé, la DGSE et les opérateurs.

SOUS-ACTION

06.03 – Reconversion

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe l'ensemble des dépenses participant à la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère.

La dotation totale prévue pour 2023 s'élève à 35 M€ (en AE et en CP). Elle permet de financer des prestations de reconversion à hauteur de 32,3 M€ et des actions de soutien pour 2,7 M€.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2023 poursuit le financement des formations pour le personnel engagé dans un parcours de reconversion.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

La dotation allouée à Défense Mobilité au titre du PLF 2023 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	32 320 653	32 320 653
OB	Fonctionnement courant	1 050 000	1 050 000
OB	Soutien des matériels communs	685 929	685 929
OB	Soutien du dispositif de reconversion	923 418	923 418
Total		34 980 000	34 980 000

L'évolution de la ressource en AE-CP par rapport au PLF 2022 (+10 %) s'explique principalement par le recours croissant des militaires, conjoints de militaires et militaires blessés dans le cadre de l'exercice de leurs missions au dispositif ministériel de reconversion.

SOUS-ACTION

06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle, à la politique de formation du personnel civil et à la couverture des frais de gestion administrative.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2023 marquera la poursuite des actions relevant du Plan famille, le développement de l'apprentissage et la revalorisation de la prime de restauration.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les crédits de l'action sociale recouvrent principalement les dépenses suivantes :

- les prestations sociales ministérielles et interministérielles au profit des ressortissants de la défense, sous forme de subventions versées à l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) et aux associations, d'aides attribuées aux organismes de protection sociale complémentaire et de crédits gérés de manière centralisée ou déconcentrée ;
- le fonctionnement courant de l'action sociale.

Les crédits de formation et d'instruction couvrent des actions de formations initiale et continue du personnel civil de la défense.

Les crédits de la sous-action s'élèvent à 140,6 M€ en AE et 124 M€ en CP. Ils se répartissent entre l'action sociale (99,7 M€ en AE et 97,1 M€) et le financement de la formation et des frais de gestion des prestations administratives (40,9 M€ en AE et 26,9 M€ en CP).

L'action sociale recouvre principalement les dépenses suivantes :

- les prestations sociales ministérielles et interministérielles (98,4 M€ en AE et 95,7 M€) au profit des ressortissants du ministère des Armées, sous forme :
 - de subventions versées à l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA : 82,1 M€ en AE et en CP) et aux associations (4 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

- de prestation de restauration (6,8 M€ en AE et en CP) ;
- d'aides destinées aux organismes de protection sociale complémentaire (PSC : 1,4 M€ en AE et en CP) ;
- l'accompagnement des ressources humaines en faveur du handicap (0,9 M€ en AE et en CP) ;
- le fonctionnement courant de l'action sociale (0,3 M€ en AE et en CP) ;
- le soutien courant des structures (0,05 M€ en AE et en CP) ;
- la communication et les relations publiques (0,01 M€ en AE et en CP).

Les crédits de formation/Frais de gestion recouvrent essentiellement le financement des actions liées aux :

- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (7,5 M€ en AE et 7,6 M€ en CP) ;
- frais pédagogiques des apprentis recrutés suivant les cibles fixées par le Premier ministre (31,1 M€ en AE et 17,1 M€ en CP) ;
- frais de gestion pour prestation administrative (1,95 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	340 089	340 089
OB	Formation et instruction	38 699 533	24 791 309
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	6 780 000	6 780 000
OB	Action Sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	920 000	920 000
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées (*)	256 507	254 663
OB	Action sociale - prestations ministérielles	91 604 236	88 965 318
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	2 725 000	2 725 000
	<i>dont garde d'enfants</i>	-	-
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	-	-
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC à l'étranger)</i>	1 135 000	1 135 000
	<i>dont subvention IGeSA</i>	82 081 534	82 081 534
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	-	-
	<i>dont subventions associations</i>	4 000 000	1 361 082
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	1 362 702	1 362 702
	<i>dont construction de crèches</i>	-	-
	<i>dont chèques sociaux</i>	300 000	300 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	1 954 223	1 954 223
OB	Soutien courant des structures	50 000	50 000
OB	Communication et relations publiques	10 000	10 000
	Total	140 614 588	124 065 602

La dotation 2023 augmente de 22 % en AE (+25,8 M€) et de 7 % en CP (+8 M€) par rapport au PLF 2022.

Les principales évolutions concernent :

- l'apprentissage (+21,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP) ;
- la prise en compte à partir du 1^{er} septembre 2022 de la revalorisation de 7 % de la prime de restauration (+1,2 M€ en AE et en CP) ;
- le renouvellement de neuf conventions triennales au profit d'associations (+3,9 M€ en AE).

Opération budgétaire (OB) « Formation et instruction »

Cette OB recouvre les actions de formation statutaire initiale et continue du personnel civil du ministère.

Afin de poursuivre la montée en puissance du dispositif d'apprentissage, la ressource prévisionnelle 2023 pour cette OB augmente de 118 % en AE (+21 M€) et de 40 % en CP (+7,1 M€).

OB « Action sociale – Prestations interministérielles »

Cette OB concerne uniquement la participation du ministère aux frais de restauration de ses agents.

La prévision de ressources augmente de 21,5 % (soit +1,2 M€) pour financer le surcoût dû à la revalorisation et à l'extension de la prime « prestation repas ».

OB « Action sociale – Prestations ministérielles »

La dotation 2023 augmente de 4 % en AE (+3,5 M€) et reste stable en CP par rapport au PLF 2022.

Les crédits positionnés sur cette OB concernent notamment :

- le soutien en infrastructure et l'entretien courant des immeubles gérés par l'IGESA ;
- les actions collectives, dont les actions sociales communautaires et culturelles réalisées au profit des personnels en administration centrale et des agents en opérations extérieures ;
- les prestations de soutien psychologique au profit des familles de militaires en opération extérieure ou intérieure ;
- la prévention des risques psycho-sociaux au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère ;
- la subvention à l'IGESA (soutien à la vie professionnelle – via notamment des actions collectives, soutien à la vie personnelle et familiale – secours et aide-ménagère à domicile, prêts sociaux, garde d'enfants, accueil dans les établissements sociaux, vacances et temps libre – maisons familiales, séjours d'enfants) ;
- les subventions versées à des associations œuvrant dans le domaine social et militaire (+3,9 M€ en AE par à 2022, suite au renouvellement des conventions triennales avec ces associations) ;
- la participation du ministère à la protection sociale complémentaire (PSC) de ses ressortissants sous forme de versements au profit des mutuelles référencées.

Ressources complémentaires

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours (FDC) et des attributions de produits (ADP) attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante (AE= CP) :

TBF1 n Niveau	Description	AE	CP
OB	Fonctionnement courant	-	-
OB	Formation et instruction	150 000	150 000
OB	Action Sociale - accompagnement RH en faveur du handicap	550 000	550 000
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	450 000	450 000
OB	Action sociale - prestations ministérielles	2 500 000	2 500 000
	Total	3 650 000	3 650 000

L'augmentation d'environ 152 % (3,65 M€ contre 1,45 M€ au PAP 2022) s'explique par le don de l'association TEGO. La prévision des autres dons et legs est revue à la baisse (-0,1 M€) pour tenir compte de l'exécuté des dernières années.

SYNTHÈSE ACTION 6

TBF1t	AE					CP				
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7
Fonctionnement	175 561 588	-	33 000	-	175 594 588	159 012 602	-	33 000	-	159 045 602

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

et activités spécifiques										
Total	175 561 588	-	33 000	-	175 594 588	159 012 602	-	33 000	-	159 045 602

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 OS	Engagements				Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
FAS	69 130 852			28 516 456	11 035 109	2 938 873	2 528 081	24 112 333	69 130 852	
		155 274 820		128 190 538	21 595 449	4 318 338	-	1 170 495	155 274 820	
			179 244 588		130 065 044	26 319 940	10 152 515	12 774 274	179 311 773	
Total	69 130 852	155 274 820	179 244 588	156 706 994	162 695 602	33 577 151	12 680 596	38 057 102	403 717 445	
	Somme Eng.		403 650 260	Somme des paiements					403 717 445	

ACTION (0,2 %)

08 – Politique culturelle et éducative

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	57 435 460	57 435 460	150 000
Crédits de paiement	0	68 081 644	68 081 644	150 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	36 753 001	36 753 001
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 346 322	6 346 322
Subventions pour charges de service public	30 406 679	30 406 679
Dépenses d'investissement	20 048 948	30 695 132
Subventions pour charges d'investissement	20 048 948	30 695 132
Dépenses d'intervention	633 511	633 511
Transferts aux ménages	220 000	220 000
Transferts aux autres collectivités	413 511	413 511
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	57 435 460	68 081 644

CONTENU DE L'ACTION

Cette action finance la politique culturelle, dont l'importance place le ministère des Armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Visant à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, en illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, elle contribue au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget est principalement consacré au soutien des musées d'histoire militaire et du service historique de la défense (SHD), mais il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

SOUS-ACTION

08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la valorisation de la culture de défense auprès du grand public.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la mise en œuvre de la phase 1 du chantier d'extension MINERVE du **musée de l'armée** (lancement des travaux d'infrastructure) ;
- la poursuite de la rénovation du site du **musée national de la marine** (MNM), sur la colline de Chaillot, et du programme d'investissement dans les antennes du musée situées dans les ports ;
- l'achèvement de certains travaux d'adaptation des capacités des bâtiments dans le cadre du schéma directeur des réserves et de nouvelles opérations liées à la reconfiguration du parcours muséal du **musée de l'air et de l'espace** ;
- la poursuite du développement de **systèmes de gestion et d'information des archives et des bibliothèques** (ARCHIPEL pour les archives, CLADE pour les bibliothèques).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) comprennent principalement les subventions pour charges de service public (SCSP) et les subventions pour charges d'investissement (SCI) attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'armée, musée national de la marine, musée de l'air et de l'espace).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau OB	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	1 100 240	1 100 240
OB	Subventions et transferts	51 089 138	61 735 322

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Total	52 189 378	62 835 562
--------------	-------------------	-------------------

Commentaires :

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 52,2 M€ en AE et à 62,8 M€ en CP, en légère diminution de 0,5 M€ (-0,9 %) en AE et en augmentation de 14,2 M€ en CP (29 %) par rapport au PLF 2022. Ces évolutions s'expliquent surtout par une augmentation en CP (+14,5 M€) de l'OB « Subventions et transferts » en raison de la montée en puissance des programmes de rénovation des musées, ainsi que par une diminution de l'opération budgétaire (OB) « Patrimoine et actions culturelles » de -0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 51,1 M€ en AE et de 61,7 M€ en CP comprend :

- les subventions pour charges de service public attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (30,4 M€ en AE et en CP), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;
- les subventions pour charges d'investissement (20,1 M€ en AE et 30,7 M€ en CP), qui ont principalement vocation à financer les constructions et les rénovations lourdes. Les principales opérations financées en 2023 sont :
 - les travaux de rénovation du **musée national de la marine** sur le site de Chaillot, les études liées aux projets architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort - Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale -, les travaux sur les sites de Brest - Tour Madeleine - et Port-Louis ;
 - les travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation (livraison de la réserve dédiée aux collections grands formats), de modernisation de la présentation des collections du **musée de l'air et de l'espace**, et la construction de nouveaux espaces d'exposition permanente et temporaire et d'animation (Planétarium) ;
 - le démarrage des travaux d'infrastructure liés à l'extension du **musée de l'armée** ;
- les subventions aux associations, fondations et pour la recherche (0,6 M€ en AE et en CP).

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (1,1 M€ en AE et CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. En 2023, des campagnes de numérisation et de rétro-catalogage des bibliothèques seront également financées.

SOUS-ACTION

08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la défense (SHD) dont les missions sont la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales activités menées dans le cadre de cette sous-action sont :

- la gestion des fonds documentaires et des collections ;
- la poursuite de l'opération de rétro-conversion des fonds documentaires dans le cadre du déploiement du système d'information ARCHIPEL ;
- la valorisation des fonds et collections auprès du public ;
- la médiation pédagogique au profit de nouveau public.

DEPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- le fonctionnement courant.

2. ASPECTS FINANCIERS

La dotation est stable par rapport à 2022. Les crédits positionnés sur l'OB « Patrimoine et actions culturelles » doivent notamment financer les opérations de déménagement du magasin Braibant du Fort neuf de Vincennes ainsi que la transformation numérique, la conservation et restauration des œuvres, les acquisitions et les expositions.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	119 080	119 080
OB	Soutien courant des structures	-	-
OB	Déplacements et transports	156 570	156 570
OB	Formation et instruction	91 412	91 412
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 879 020	4 879 020
Total		5 246 082	5 246 082

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	150 000	150 000
Total		150 000	150 000

SYNTHÈSE ACTION 8

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	36 753 001	20 048 948	633 511	-	57 435 460	36 753 001	30 695 132	633 511	-	68 081 644
Total	36 753 001	20 048 948	633 511	-	57 435 460	36 753 001	30 695 132	633 511	-	68 081 644

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	37 257 795			14 499 421	12 208 382	10 549 992	-	-	37 257 795
		57 887 727		39 178 307	11 947 770	5 802 755	958 895	-	57 887 727
			57 585 460		44 075 492	13 509 968	-	-	57 585 460
Total	37 257 795	57 887 727	57 585 460	53 677 728	68 231 644	29 862 715	958 895	-	152 730 982
	Somme Eng.		152 730 982	Somme des paiements					152 730 982

ACTION (0,1 %)**10 – Restructurations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 830 162	15 830 162	0
Crédits de paiement	0	18 340 926	18 340 926	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne la mise en œuvre des restructurations décidées dans le cadre de la réforme du ministère des Armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cette partie regroupe les crédits de titre 2 qui portent sur les mesures d'aide au départ et à la mobilité des personnels civils, et les crédits hors titre 2 relatifs à la politique d'accompagnement des ressources humaines liés aux restructurations. Ces derniers comportent les crédits d'action sociale en faveur du personnel civil et militaire, les aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, les crédits de formation destinés à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconverter les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Il concentre les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du

ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par des dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. Cependant, la suppression de ce dispositif n'a pas d'impact sur les contrats en cours, qui se poursuivent de manière nominale.

L'année 2023 sera marquée par d'importants engagements sur les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) de Châteaudun 2 et de Polynésie française. Les crédits 2023 sont également destinés au financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	10 000	10 000
OB	Accompagnement de la reconversion	10 000	10 000
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	180 000	180 000
OB	Formation et instruction	246 000	236 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	246 000	236 000
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Accompagnement des restructurations	10 665 162	10 354 447
	Total	11 111 162	10 790 447

Les crédits alloués à cette OS augmentent de 59 % en AE (+4,1 M€) et 54 % en CP (+3,8 M€), principalement du fait de l'augmentation des crédits de l'OB « Accompagnement des restructurations ».

L'OB « Accompagnement des restructurations » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED, piloté par la délégation à l'accompagnement régional (DAR). Elle augmente de 4,3 M€ en AE (soit +66 %) et de 3,9 M€ en CP (soit +61 %) par rapport au PLF 2022. Ces hausses s'expliquent par la convergence sur l'année 2023 d'engagement importants notamment sur les CRSD de Châteaudun 2 et de Polynésie française, ainsi que du paiement de plusieurs opérations engagées les années précédentes (Vernon, Limoges, Drachenbronn, Brétigny-sur-Orge et Creil).

	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :	37	0	LPM 2008-2014 : CDE Bassin de Commercy ; CRSD de Givet, Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice,

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

			Caen, Provins-Sourdun, Briançon, La Rochelle, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze et Guéret ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marne et des Yvelines <i>PLR du Tarn-et-Garonne (non signé, préfinancement seulement)</i>
b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :	20	3	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Laval, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Martinique, Reims, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de la Guadeloupe, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), de l'Oise (Compiègne et Senlis) et du Val d'Oise LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Dijon
c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :	1	3	LPM 2008-2014 : CRSD Polynésie LPM 2014-2019 : CRSD de Creil(*), Drachenbronn(*) et Châteaudun 2
Stock de contrats signés gérés	58	6	

(*) Les CRSD de Creil et Drachenbronn seront clos d'ici la fin de l'année 2022.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DÉFENSE

1. DESCRIPTION

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Restructurer des sites	4 719 000	-	4 719 000	7 550 479
Total		4 719 000	-	4 719 000	7 550 479

L'OB « Restructurations des sites » recouvre le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées. Les crédits qui y sont alloués diminuent de 87 % en AE et 57 % en CP par rapport au PLF 2022, en raison de la fin des dispositifs REORG 1 et REORG 2.

SYNTHÈSE ACTION 10

TBF1t OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	446 000	-	10 665 162	-	11 111 162	436 000	-	10 354 447	-	10 790 447
Infrastructure de défense	-	4 719 000	-	-	4 719 000	-	7 550 479	-	-	7 550 479

Total	446 000	4 719 000	10 665 162	-	15 830 162	436 000	7 550 479	10 354 447	-	18 340 926
--------------	----------------	------------------	-------------------	----------	-------------------	----------------	------------------	-------------------	----------	-------------------

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Infrastructure de défense	620 763	-	620 763	-
Total	620 763	-	620 763	-

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	28 150 67 4			4 120 001	7 073 191	7 513 350	5 008 444	4 435 688	28 150 674
		11 305 90 2		2 662 480	2 840 305	4 053 799	974 532	774 786	11 305 902
			11 111 162		876 951	594 817	4 000 000	5 639 394	11 111 162
Infrastructure de défense	39 341 67 3			10 293 40 3	8 717 496	3 509 145	1 563 548	15 258 08 1	39 341 673
		29 192 95 0		12 845 05 4	1 000 000	1 167 350	648 320	13 532 22 6	29 192 950
			4 719 000		-	2 722 435	1 652 078	344 487	4 719 000
Total	67 492 34 7	40 498 85 2	15 830 162	29 920 93 8	20 507 94 3	19 560 89 6	13 846 92 2	39 984 66 2	123 821 36 1
	Somme Eng.	123 821 36 1		Somme des paiements					123 821 36 1

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	446 000	436 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	446 000	436 000
Dépenses d'investissement	4 719 000	7 550 479
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 719 000	7 550 479
Dépenses d'intervention	10 665 162	10 354 447
Transferts aux entreprises	2 201 477	3 000 211
Transferts aux collectivités territoriales	7 594 187	6 595 026
Transferts aux autres collectivités	869 498	759 210
Total	15 830 162	18 340 926

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (1,5 %)**11 – Pilotage, soutien et communication**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	358 938 751	358 938 751	1 100 000
Crédits de paiement	0	385 547 143	385 547 143	1 100 000

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de cette action permettent de verser des subventions à quatre opérateurs (le service hydrographique et océanographique de la marine, l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), d'assurer le financement du partenariat public privé (PPP) Balard, de solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées, de financer les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures pour l'année 2023 concernent le lancement des travaux de rénovation au profit de l'ECPAD, ainsi que le soutien des activités de communication de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 190 000	2 180 000
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	530 000	505 000
OB	Communication et relations publiques	2 120 000	2 120 000
OB	Fonctionnement courant	171 231 201	200 145 335
OB	Prestations intellectuelles	2 380 000	2 380 000
OB	Soutien courant des structures	761 554	761 554
OB	Soutien des matériels communs	-	-
OB	Alimentation	50 000	50 000
OB	Communication institutionnelle	4 439 198	4 439 198
OB	Documentation	1 383 582	1 383 582
OB	Formation et instruction	175 000	175 000
OB	Compensatrice SNCF	56 477 498	56 441 229
OB	Mobilité des personnels	-	-
OB	Subventions et transferts	79 459 245	77 329 245

OB	Accompagnement des restructurations	-	-
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	33 104 473	33 000 000
Total		354 301 751	380 910 143

Les crédits de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) diminuent de 2 % en AE (-7,5 M€) et augmentent de 3 % en CP (+12,2 M€) par rapport au PLF 2022.

Les crédits de l'OB « **Déplacements et transport** » diminuent de 36 % (soit 1,2 M€) en AE/CP afin de tenir compte de la baisse durable des frais de déplacements observés depuis 2020.

L'OB « **Fonctionnement courant** » regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires prévues ainsi que des dépenses liées à la poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE). La baisse en AE par rapport au PLF 2022 vient du fait que l'année 2022 était marquée par l'engagement de petits travaux de rénovation prévus aux 10 ans du contrat. Les paiements interviendront en 2023, d'où l'augmentation en CP par rapport à la dotation 2022.

L'OB « **Communication institutionnelle** » voit sa dotation augmenter de 17 % en AE/CP par rapport au PLF 2022 (soit +0,7 M€) afin de financer :

- la réalisation des revues institutionnelles de la défense et les dépenses associées (maquettage, secrétariat de rédaction, routage). En 2023, cette activité supporte une hausse induite par l'augmentation substantielle du coût du papier et des matières premières (+30 %) directement liée aux conséquences de la crise COVID et de la guerre en Ukraine ;
- la présence renforcée des armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens de leur armée et des enjeux de défense ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la réalisation et l'entretien du site internet. Lancée en 2021, la refonte du site internet arrive en 2023 dans sa dernière phase de réalisation.

Les crédits de l'OB « **Subventions et transferts** » augmentent de 7 % en AE (5,3 M€) et 4 % en CP (3,2 M€), du fait de :

- l'augmentation de la subvention pour charges d'investissement de l'ECPAD qui doit financer le lancement de la rénovation du bâtiment vie dans le cadre du nouveau SPSI ainsi que le recollement des archives ;
- l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour le SHOM et l'ECPAD.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Fonctionnement courant	650 000	650 000
OB	Communication institutionnelle	400 000	400 000
OB	Subventions et transferts	50 000	50 000
Total		1 100 000	1 100 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. DESCRIPTION

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R1412-4 du code de la défense.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 300 000	4 300 000
OB	Études du DSND	337 000	337 000
Total		4 637 000	4 637 000

SYNTHESE ACTION 11

TBF1t OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	334 317 739	19 884 012	100 000	-	354 301 751	345 823 948	34 986 195	100 000	-	380 910 143
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	4 637 000	4 637 000	-	-	-	4 637 000
Total	338 954 739	19 884 012	100 000	-	358 938 751	350 460 948	34 986 195	100 000	-	385 547 143

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	875 210 466			64 653 824	32 638 383	33 835 917	28 830 320	715 252 022	875 210 466
		359 110 612		309 715 741	39 750 584	9 644 287	-	-	359 110 612
			355 401 751	-	309 621 176	45 775 575	5 000	-	355 401 751
Dissuasion	-	4 600 000		4 600 000	-	-	-	-	4 600 000
			4 637 000		4 637 000	-	-	-	4 637 000
Total	875 210 466	363 710 612	360 038 751	378 969 565	386 647 143	89 255 779	28 835 320	715 252 022	1 598 959 829
	Somme Eng.		1 598 959 829				Somme des paiements		1 598 959 829

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	338 954 739	350 460 948
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	263 440 897	274 947 106
Subventions pour charges de service public	75 513 842	75 513 842
Dépenses d'investissement	19 884 012	34 986 195
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 238 609	29 470 792
Subventions pour charges d'investissement	7 645 403	5 515 403
Dépenses d'intervention	100 000	100 000
Transferts aux autres collectivités	100 000	100 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	358 938 751	385 547 143

ACTION (2,7 %)

50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	655 061 685	0	655 061 685	0
Crédits de paiement	655 061 685	0	655 061 685	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	655 061 685	655 061 685
Rémunérations d'activité	418 423 402	418 423 402
Cotisations et contributions sociales	233 373 553	233 373 553
Prestations sociales et allocations diverses	3 264 730	3 264 730
Total	655 061 685	655 061 685

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,1 %)

51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	27 120 250	0	27 120 250	0
Crédits de paiement	27 120 250	0	27 120 250	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	27 120 250	27 120 250
Rémunérations d'activité	15 655 121	15 655 121
Cotisations et contributions sociales	11 392 616	11 392 616
Prestations sociales et allocations diverses	72 513	72 513
Total	27 120 250	27 120 250

ACTION (0,3 %)

52 – Relations internationales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 869 496	0	73 869 496	0
Crédits de paiement	73 869 496	0	73 869 496	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 869 496	73 869 496
Rémunérations d'activité	51 301 114	51 301 114
Cotisations et contributions sociales	22 468 495	22 468 495
Prestations sociales et allocations diverses	99 887	99 887
Total	73 869 496	73 869 496

ACTION (9,4 %)

53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	0
Crédits de paiement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 245 664 703	2 245 664 703
Rémunérations d'activité	565 031 631	565 031 631
Cotisations et contributions sociales	1 677 753 298	1 677 753 298
Prestations sociales et allocations diverses	2 879 774	2 879 774
Total	2 245 664 703	2 245 664 703

ACTION (6,2 %)

54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 477 506 572	0	1 477 506 572	0
Crédits de paiement	1 477 506 572	0	1 477 506 572	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 477 506 572	1 477 506 572
Rémunérations d'activité	849 041 111	849 041 111
Cotisations et contributions sociales	624 223 559	624 223 559
Prestations sociales et allocations diverses	4 241 902	4 241 902
Total	1 477 506 572	1 477 506 572

ACTION (32,7 %)

55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	7 805 231 022	0	7 805 231 022	920 000
Crédits de paiement	7 805 231 022	0	7 805 231 022	920 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	7 805 231 022	7 805 231 022
Rémunérations d'activité	4 084 832 956	4 084 832 956
Cotisations et contributions sociales	3 691 215 446	3 691 215 446
Prestations sociales et allocations diverses	29 182 620	29 182 620
Total	7 805 231 022	7 805 231 022

ACTION (11,4 %)

56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 733 984 398	0	2 733 984 398	0
Crédits de paiement	2 733 984 398	0	2 733 984 398	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 733 984 398	2 733 984 398
Rémunérations d'activité	1 451 521 964	1 451 521 964
Cotisations et contributions sociales	1 273 044 885	1 273 044 885
Prestations sociales et allocations diverses	9 417 549	9 417 549
Total	2 733 984 398	2 733 984 398

ACTION (11,4 %)

57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 720 662 680	0	2 720 662 680	0
Crédits de paiement	2 720 662 680	0	2 720 662 680	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 720 662 680	2 720 662 680
Rémunérations d'activité	1 431 475 861	1 431 475 861
Cotisations et contributions sociales	1 279 882 823	1 279 882 823
Prestations sociales et allocations diverses	9 303 996	9 303 996
Total	2 720 662 680	2 720 662 680

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (11,7 %)

58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 795 364 490	0	2 795 364 490	263 215 896
Crédits de paiement	2 795 364 490	0	2 795 364 490	263 215 896

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 795 364 490	2 795 364 490
Rémunérations d'activité	1 451 638 624	1 451 638 624
Cotisations et contributions sociales	1 332 314 703	1 332 314 703
Prestations sociales et allocations diverses	11 411 163	11 411 163
Total	2 795 364 490	2 795 364 490

ACTION (1,5 %)

59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	350 000 000	0	350 000 000	0
Crédits de paiement	350 000 000	0	350 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	350 000 000	350 000 000
Rémunérations d'activité	349 692 740	349 692 740
Cotisations et contributions sociales	307 260	307 260
Total	350 000 000	350 000 000

ACTION (2,1 %)

60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	501 682 637	0	501 682 637	0
Crédits de paiement	501 682 637	0	501 682 637	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	501 682 637	501 682 637
Rémunérations d'activité	293 089 609	293 089 609
Cotisations et contributions sociales	206 743 490	206 743 490
Prestations sociales et allocations diverses	1 849 538	1 849 538
Total	501 682 637	501 682 637

ACTION (1,2 %)

61 – Action sociale, chômage et pensions

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	293 130 356	0	293 130 356	0
Crédits de paiement	293 130 356	0	293 130 356	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	293 130 356	293 130 356
Cotisations et contributions sociales	30 470 022	30 470 022
Prestations sociales et allocations diverses	262 660 334	262 660 334
Total	293 130 356	293 130 356

ACTION (0,2 %)

62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	40 942 394	0	40 942 394	0
Crédits de paiement	40 942 394	0	40 942 394	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	40 942 394	40 942 394
Rémunérations d'activité	24 970 572	24 970 572
Cotisations et contributions sociales	15 803 383	15 803 383
Prestations sociales et allocations diverses	168 439	168 439
Total	40 942 394	40 942 394

ACTION (0,2 %)

63 – Restructurations - RH

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	52 044 355	0	52 044 355	0
Crédits de paiement	52 044 355	0	52 044 355	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	52 044 355	52 044 355
Rémunérations d'activité	45 079 283	45 079 283
Cotisations et contributions sociales	73 250	73 250
Prestations sociales et allocations diverses	6 891 822	6 891 822
Total	52 044 355	52 044 355

ACTION (1,6 %)**64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	392 896 700	0	392 896 700	0
Crédits de paiement	392 896 700	0	392 896 700	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	392 896 700	392 896 700
Rémunérations d'activité	234 972 172	234 972 172
Cotisations et contributions sociales	156 474 588	156 474 588
Prestations sociales et allocations diverses	1 449 940	1 449 940
Total	392 896 700	392 896 700

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,5 %)

65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	118 791 578	0	118 791 578	0
Crédits de paiement	118 791 578	0	118 791 578	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	118 791 578	118 791 578
Rémunérations d'activité	67 484 313	67 484 313
Cotisations et contributions sociales	50 577 756	50 577 756
Prestations sociales et allocations diverses	729 509	729 509
Total	118 791 578	118 791 578

ACTION (0,2 %)

66 – Rayonnement et contribution extérieure

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	43 495 523	0	43 495 523	0
Crédits de paiement	43 495 523	0	43 495 523	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	43 495 523	43 495 523
Rémunérations d'activité	23 407 132	23 407 132
Cotisations et contributions sociales	19 933 205	19 933 205
Prestations sociales et allocations diverses	155 186	155 186
Total	43 495 523	43 495 523

ACTION (0,4 %)

67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	88 905 288	0	88 905 288	0
Crédits de paiement	88 905 288	0	88 905 288	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	88 905 288	88 905 288
Rémunérations d'activité	51 444 385	51 444 385
Cotisations et contributions sociales	37 209 064	37 209 064
Prestations sociales et allocations diverses	251 839	251 839
Total	88 905 288	88 905 288

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	100 000	100 000	0	0
Transferts	100 000	100 000	0	0
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	42 561 072	42 561 072	46 147 007	45 517 007
Subventions pour charges de service public	42 561 072	42 561 072	45 154 007	45 154 007
Subventions pour charges d'investissement	0	0	993 000	363 000
Musée de l'armée (P212)	13 378 190	14 218 190	11 882 328	18 082 728
Subventions pour charges de service public	8 032 870	8 032 870	9 704 498	9 704 498
Dotations en fonds propres	5 345 320	6 185 320	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 177 830	8 378 230
Musée national de la marine (P212)	18 700 433	16 049 187	17 705 063	22 150 847
Subventions pour charges de service public	10 980 812	10 980 812	12 996 302	12 996 302
Dotations en fonds propres	7 719 621	5 068 375	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	4 708 761	9 154 545
Musée de l'air et de l'espace (P212)	18 485 551	16 465 951	20 868 236	20 868 236
Subventions pour charges de service public	6 724 879	6 724 879	7 705 879	7 705 879
Dotations en fonds propres	11 760 672	9 741 072	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	13 162 357	13 162 357
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	22 311 866	22 311 866	26 980 989	25 480 989
Subventions pour charges de service public	18 962 051	18 962 051	20 328 586	20 328 586
Dotations en fonds propres	3 349 815	3 349 815	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	6 652 403	5 152 403
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 200 000	4 200 000	4 300 000	4 300 000
Subventions pour charges de service public	4 200 000	4 200 000	4 300 000	4 300 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	8 250 719	8 250 719	5 731 249	5 731 249
Subventions pour charges de service public	8 250 719	8 250 719	5 731 249	5 731 249
Total	127 987 831	124 156 985	133 614 872	142 131 056
Total des subventions pour charges de service public	99 712 403	99 712 403	105 920 521	105 920 521
Total des dotations en fonds propres	28 175 428	24 344 582	0	0
Total des transferts	100 000	100 000	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	27 694 351	36 210 535

Une subvention est versée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en contrepartie des études qu'il mène à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND).

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) bénéficie quant à lui de trois subventions, en contrepartie du soutien qu'il apporte au DSND, à la direction déléguée au contrôle gouvernemental (DDCG), et au titre de la gestion des matières nucléaires intéressant la Défense (GPMN). Les sommes versées visent à couvrir les moyens dépendant du CEA nécessaires à la mise en œuvre de la chaîne de sécurité du contrôle gouvernemental, à la cohérence des données de la gestion patrimoniale des matières nucléaires intéressant la défense et au

fonctionnement de l'autorité de sûreté nucléaire de défense (au sein de laquelle sont notamment affectés des personnels du CEA).

Pour 2023, le niveau de subvention a été ajusté, de manière conjoncturelle, afin de prendre en compte le niveau de la réserve financière à disposition du DSND.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022					PLF 2023				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense			257	3	3			257	3	3
Musée de l'air et de l'espace			100	7	5			100	7	5
Musée de l'armée		2	162	33	6		2	163	33	6
Musée national de la marine			112	2				116	2	
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	41				505	46	3
Total ETPT		2	1 136	86	14		2	1 141	91	11

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	1 136
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	5
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	1 141
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	5

Le schéma d'emploi du programme est positif, à hauteur de :

- +5 ETP sous plafond, dont 1 pour le musée de l'armée et 4 pour le musée national de la marine ;
- +5 emplois hors plafond pour le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, assure quatre missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R.212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, datations en paiement, legs, achats ou dépôts. A ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétences, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par la lettre de mission du directeur et par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 avec trois enjeux majeurs :

- affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées ;
- rénover et innover dans les cœurs de métier ;
- poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficacité dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2023

L'année 2023 marquera une nouvelle étape pour l'établissement avec notamment la mise en œuvre du COP et le lancement de la rénovation du bâtiment vie dans le cadre du nouveau SPSI.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Néant

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	22 312	22 312	26 981	25 481
Subvention pour charges de service public	18 962	18 962	20 329	20 329
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	3 350	3 350	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	6 652	5 152
Total	22 312	22 312	26 981	25 481

La subvention pour charges de service public (SCSP) couvre les dépenses de personnels de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement.

Au titre de 2022, la SCSP versée par le ministère des Armées s'élève à 18,7 M€ après application de la réserve de précaution (254 k€).

En lien avec les enjeux stratégiques de l'établissement, la subvention pour charges d'investissement est versée en 2022 à hauteur de 3,2 M€, également après application de la réserve de précaution (134 k€). Elle est destinée à contribuer au financement :

- du plan de sauvegarde et de numérisation à hauteur de 1,2 M€ ;
- des travaux d'infrastructure à hauteur de 2 M€ ;
- des investissements de la plateforme ImagesDéfense à hauteur de 16 k€.

Le montant prévisionnel de la SCSP 2023 comprend l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

La subvention pour charges d'investissement s'élève à 6,65 M€ en AE et 5,15 M€ en CP. Le supplément de 1,5 M€ en AE est destiné au recollement des archives de l'ECPAD.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (3,35 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	260	260
– sous plafond	257	257
– hors plafond	3	3
<i>dont contrats aidés</i>	3	
<i>dont apprentis</i>		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2023, l'établissement prévoit de conserver un plafond d'emplois de 257 ETPT et 3 apprentis rémunérés hors plafond.

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées et doté de l'appellation « musée de France ». Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il conserve et enrichit les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique avec plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5.

La valorisation de ses collections à travers une programmation culturelle riche et diversifiée permet au musée de contribuer au développement de l'esprit de défense dans la Nation et à la compréhension de l'histoire aérospatiale, en particulier concernant l'armée de l'air et de l'espace, au niveau national et international.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée a été signé le 17 juin 2019. Il prévoit un ambitieux programme de préservation et de valorisation des collections destiné à ancrer le musée dans le projet du Grand Paris Express en vue de renforcer son attractivité dans la perspective de sa desserte par le métro et d'en faire un référent dans le domaine du patrimoine aéronautique.

Le projet scientifique et culturel associé porte l'ambition de faire du musée un musée à la fois de site et lieu de mémoire et de citoyenneté, ainsi qu'une référence internationale du fait aérien et spatial en proposant au public des approches scientifique et technique, historique, anthropologique et sociale. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées aux coûts de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du programme 212.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le musée a engagé en 2022 des travaux de révision de son COP.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du programme d'investissement prévu par le COP 2020-2024 à travers, notamment l'achèvement de certains travaux d'adaptation des capacités des bâtiments dans le cadre du schéma directeur des réserves et de nouvelles opérations liées à la reconfiguration du parcours muséal. L'exposition « *Up to Space* », inaugurée à l'été 2022 continuera d'être accessible au 1^{er} semestre et celle, intitulée « Les années folles de l'aviation » ouvrira au public à compter d'octobre 2023.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	18 486	16 466	20 868	20 868
Subvention pour charges de service public	6 725	6 725	7 706	7 706
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	11 761	9 741	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	13 162	13 162
Total	18 486	16 466	20 868	20 868

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant. Ce montant augmente par rapport à l'année 2022 (+15 %) afin d'améliorer le financement de la masse salariale et du fonctionnement courant. Il intègre en particulier +0,3 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

En 2023, la subvention pour charges d'investissement (SCI) (anciennement dotation en fonds propres (DFP)) témoigne d'une hausse de +3,4 M€ par rapport à 2022 (+35 % CP). Cette évolution s'explique, notamment, par le financement des travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation (livraison de la réserve dédiée aux collections grands formats) et de modernisation de la présentation des collections (construction de nouveaux espaces d'exposition permanente (aviation civile et commerciale), temporaire et d'animation (Planétarium)).

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (9,7 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	107	107
– sous plafond	100	100
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En 2023, le plafond d'emploi de l'établissement reste stable à 100 ETPT.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu, en 1905, de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées. Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'Historial Charles-de-Gaulle. Le musée de l'armée conserve et enrichit les collections de l'État et assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Doté de l'appellation « musée de France », il est le plus grand musée d'histoire militaire en France et le deuxième musée militaire du monde par les collections dont il a la garde. Afin de toujours mieux répondre aux attentes des publics français et étrangers, le musée de l'armée a lancé, en 2021, un projet d'extension dénommé « MINERVE » consacré à la période de l'après 1945 et dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

La valorisation de ses prestigieuses collections constituées notamment d'armures, d'armes anciennes et de pièces d'artillerie contribue à la compréhension de l'histoire militaire de la France à l'échelle nationale et internationale et au développement de l'esprit de défense.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée veille à la préservation des collections par la création de réserves sur le site de Satory, ainsi que par l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides. Les travaux préparatoires au projet d'extension « MINERVE » y sont également intégrés. Ils permettront d'élargir le propos du musée vers la période postérieure à 1945, ainsi que vers les thèmes de la colonisation et de la décolonisation et l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles.

Dans le cadre d'un contexte marqué par la crise sanitaire, le musée a engagé en 2022 des travaux de révision de son COP.

Perspectives 2023

L'année 2023 constituera l'année charnière de la mise en œuvre de la phase 1 du projet « MINERVE », qui devrait être menée à son terme en 2025. Elle consiste en l'amélioration des dispositifs d'accueil, de billetterie et de la librairie-boutique ainsi qu'en la création d'un parcours muséographique sur l'histoire du site des Invalides, intitulé « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire ».

Outre une programmation culturelle diversifiée, le musée de l'armée présentera plusieurs expositions temporaires patrimoniales (au printemps : « Guerres et Religions » et à l'automne, « Célébrer la Victoire ») et éditorialisations au sein de l'Historial Charles-de-Gaulle (au printemps : « les combats en Tunisie en 1943 » ; à l'automne, « les photographies de Léon Herschritt consacrées à la Guerre froide ») et dans le parcours « Seconde Guerre mondiale » (« L'œuvre de guerre de Jean Delpéch »), destinées à fidéliser les publics de proximité.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	13 378	14 218	11 882	18 083
Subvention pour charges de service public	8 033	8 033	9 704	9 704
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	5 345	6 185	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 178	8 378
Total	13 378	14 218	11 882	18 083

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Son montant intègre +0,27 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

La subvention pour charges d'investissement (anciennement dotation en fonds propres (DFP)), en hausse de +2,2 M€ (+36 % CP) contribuera à financer les premiers travaux d'infrastructure liés à l'extension du musée, ainsi que les travaux d'investissement courant et liées à l'acquisition et à la restauration des collections.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (6,2 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	195	196
– sous plafond	162	163
– hors plafond	33	33
<i>dont contrats aidés</i>	6	6
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois du musée de l'armée était fixé à 162 ETPT en 2022 et intègre +1 ETPT en 2023 dans le cadre de la mise à niveau de son organisation au regard des enjeux de reconquête des publics et de la poursuite de la rénovation de son parcours d'exposition.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées. Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans 5 autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est quant à lui situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée est le plus ancien musée maritime du monde. Les collections de l'État dont il a la garde sont représentatives de tous les domaines maritimes (marine nationale, marine de commerce, de pêche, recherche océanographique, sport nautique, plaisance). Doté de l'appellation « musée de France », il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2021 du musée a lancé un grand projet de rénovation du palais de Chaillot et ouvre la voie à la construction du grand musée maritime français du XXI^e siècle. Prévoyant sa réouverture à l'automne 2023, le nouveau COP du musée national de la marine sera conclu à la fin de l'année 2022 et couvrira la période 2022-2026.

Le nouveau projet scientifique et culturel prévoit notamment que le musée s'attachera à contribuer au maintien du lien armée-Nation, à conforter l'esprit de défense, à concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et à aider à l'éveil des vocations pour la Marine nationale et pour d'autres administrations et organismes au service de la Nation. Il s'attache également à proposer la meilleure articulation possible entre les sites du musée (Dugny, Chaillot, ports).

Perspectives 2023

En 2023 seront livrés les travaux de rénovation bâtementaires, scénographiques ou liés aux activités annexes et réinstallées les collections sur le site de Chaillot. Outre la préparation de l'exposition d'ampleur associée à la réouverture du musée et intitulée « Mer et cinéma », l'activité muséale des ports sera aussi marquée par les expositions temporaires « Voyages en terres australes – Crozet & Kerguelen 1722-2022 » jusqu'en mars 2023 à Brest ou et autour de la figure de Pierre Loti à Rochefort.

Le musée s'inscrira aussi dans un cadre stratégique renouvelé avec l'entrée en vigueur du COP 2022-2026 et du nouveau projet scientifique et culturel.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	18 700	16 049	17 705	22 151
Subvention pour charges de service public	10 981	10 981	12 996	12 996
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	7 720	5 068	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	4 709	9 155

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	18 700	16 049	17 705	22 151

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Le montant, pour l'année 2023, est supérieur à celui voté en LFI 2022 (+2 M€, +18 %) afin d'assurer le financement de la masse salariale, du fonctionnement courant et des travaux connexes à la rénovation en prévision de la réouverture du site de Chaillot. Il intègre +0,13 M€ au titre de la prise en charge des frais de sécurité et de sûreté du site de Chaillot dans le cadre du projet Grand Site Tour Eiffel et +0,18 M€ dans le cadre de la revalorisation du point d'indice.

La subvention pour charges d'investissement (anciennement dotation en fonds propres (DFP)) contribuera à financer les travaux de rénovation du site de Chaillot dans le cadre de la convention de mandat conclue avec l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). Elle financera également l'élaboration des cartels, les aménagements d'espaces du musée rénové et la restauration des collections qui prendront place dans le nouveau parcours muséographique. Seront réalisées également les études liées aux projets de travaux architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort ((Hôtel de Cheusses et Amblimont)), de l'ancienne école de médecine navale, ainsi que des travaux sur les sites de Brest (Tour Madeleine) et Port-Louis.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (5,1 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	114	118
– sous plafond	112	116
– hors plafond	2	2
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois du musée national de la marine était fixé à 112 ETPT en 2022. Il sera augmenté de 4 ETPT en 2023, pour s'adapter au fonctionnement du musée rénové.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées.

Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Il a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.

L'exercice de cette mission se traduit par trois activités primordiales :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la défense, caractérisé par l'expertise apportée par le SHOM dans les domaines hydro-océanographiques à la direction générale de l'armement et par ses capacités de soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par lequel le SHOM valorise ses données patrimoniales et son expertise en les mettant à la disposition des pouvoirs publics et, plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le programme d'activités du SHOM est articulé autour d'un Contrat d'Objectifs et de Performances (COP). Un nouveau COP est mis en œuvre depuis 2021. Il s'étend sur la période 2021-2024. Il a été approuvé par le conseil d'administration du 24 novembre 2020 et signé par la ministre des Armées le 20 mai 2021 à Brest.

Perspectives 2023

L'activité du SHOM se décline selon cinq grandes orientations stratégiques du COP 2021-2024 :

- transformer le dispositif d'hydro-océanographie militaire pour répondre à l'augmentation du besoin capacitaire et opérationnel de la défense ;
- faire preuve d'agilité pour répondre aux attentes d'efficacité et de réactivité des clients du SHOM – publics et privés – et faire face à la contraction du temps dans ses domaines d'activité ;
- innover pour mettre en œuvre des outils de modernisation des processus d'acquisition, de traitement, de modélisation et de diffusion des données, produits et services ;
- être performant pour valoriser les nouveaux outils, compétences et connaissances, et explorer de nouveaux champs de développement de ressources propres ;
- renforcer la dimension humaine du Shom pour simplifier son organisation, améliorer la qualité de vie au travail et la gestion des effectifs, des emplois et des compétences.

En 2023, le SHOM continuera d'apporter son assistance à la Direction Générale de l'Armement (DGA) et à l'État-Major des Armées dans la conduite du programme d'armement GEODE4D qui développe le nouveau système d'information en environnement géophysique (SIEG) des armées.

Le SHOM assiste la DGA et l'EMA pour la conduite de la phase de préparation du programme d'armement CHOF (Capacité Hydrographique et Océanographique Future) dédié au renouvellement des capacités d'acquisition de données hydroocéanographiques.

Le SHOM maintient son soutien à la marine nationale, et de manière générale à tous les acteurs de la défense qui en expriment le besoin, par la fourniture de produits et services expertisés dans le cadre des opérations ou exercices militaires, de l'action de l'État en mer ou encore en soutien des opérations et programme d'armement qui le requièrent.

Enfin, le SHOM poursuit le déploiement d'un nouveau système d'information de l'information nautique, le système PING, en lien avec la direction des affaires maritimes.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le SHOM participe au plan de relance par son action dans divers projets. En 2022, ces actions concernent :

- la *digital workplace* financée par le SGA à hauteur d'un montant de 177 k€ ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

- la numérisation des géorèglements maritimes (peuplement base de données PING) financée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour un montant de 126 k€;
- l'accompagnement à la conduite du changement relatif à l'appropriation d'un environnement numérique de travail collaboratif financée par la DINUM pour un montant de 91,7 k€ ;
- la refonte du portail national des limites maritimes (PNLM) financée par la DINUM pour un montant de 75 k€;
- le projet de détection de plateformes pétrolières par corrélation d'images satellites et de signatures radiofréquences financé par la DINUM pour un montant de 14 k€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	42 561	42 561	46 147	45 517
Subvention pour charges de service public	42 561	42 561	45 154	45 154
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	993	363
P113 Paysages, eau et biodiversité	900	900	900	900
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	900	900	900	900
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	43 461	43 461	47 047	46 417

La subvention pour charges de service public (SCSP) est en hausse pour 2023 (+6 %) et s'élève à 45 154 k€.

Cette hausse s'explique par l'élargissement des activités du Shom et la réalisation du programme pluriannuel d'investissement, tels que prévus dans la trajectoire fixée par le COP 2021-2024.

Les financements de l'actif par l'État se composent de dotations en fonds propres et de contrats portés par le Shom, comptabilisés comme des subventions par ce dernier. Par ailleurs, le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (1,3 M€) diffère des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (900 k€), en raison de la comptabilisation de certaines subventions en tant que recettes fléchées sur des programmes particuliers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022	PLF 2023
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	546	551
– sous plafond	505	505
– hors plafond	41	46
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des besoins en ETPT hors plafond découlent des besoins du SHOM afin de répondre aux travaux que l'établissement mène sur recettes propres, en particulier en lien avec la directive cadre de la stratégie pour le milieu marin (DCSMM).